

L'Anjou laïque

N° 143 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Avril, Mai, Juin 2023

INFLATION : LE GOUVERNEMENT SORT LA TROUSSE DE SECOURS !



**Inflation : Rustine ou
chambre à air** p.8

**Europe, coût de
l'électricité** p.6

**"La révolution comme
horizon"** p.9

**Il faut préparer la paix,
pour la paix** p.11

**Afrique, et alors,
le Mali** p.12

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Jean Luc Chanteux p.2
Edito : 17 décembre p.3
Message d'Henri Pena Ruiz p.4
Avortement et constitution p.5
Humeurs p.10
Histoire de train p.14

Les bassines p.16
Le banquet en photos p.17
Nécrologie p.18
Jeux p.19
Nouvelle p.20



Jean-Luc Chanteux

Jean-Luc est un enseignant retraité de l'école primaire de 66 ans. Pour en savoir plus l'Anjou laïque lui a posé quelques questions.

Anjou Laïque : Tu es tombé dans la marmite laïcité ?

Jean-Luc : On peut dire ça. Mon père, que tu as bien connu, et ma mère toujours vivante, étaient des d'enseignants militants laïcs très actifs, impliqués dans le syndicalisme (SNI-PEGC), la politique (SFIO puis PS) et le milieu associatif (FOL, USEP, SADEL). Ma mère était militante d'une association visant à améliorer l'agriculture (Civam) Ils m'ont certainement marqué.

A. L. : Pourrais-tu en quelques mots, évoquer cette jeunesse militante ?

J. L. : Dès l'âge de 17 ans, je fais une formation BAFA puis BAFD avec les CEMEA. Je deviens instructeur non permanent. Aux CEMEA, je rencontre des enseignants adeptes de l'ICEM. Je suis sensibilisé à la pédagogie Freinet. À l'école normale j'ai choisis le module optionnel portant sur « la coopération à l'école ». Ce module a influencé mon parcours militant ultérieur.



A. L. : Quelles sont les responsabilités assumées en tant qu'enseignant-militant ?

J. L. : Je m'engage à l'ICEM départemental, puis national. Je deviens délégué régional. Je suis alors responsable de la Bibliothèque de Travail Junior. Pendant 14 ans, j'ai le statut de détaché à l'OCCE (enseignant mis à la disposition d'une œuvre complémentaire de l'école publique). Je m'investis par ailleurs dans le « comité laïc d'éducation au développement », le CLED. J'y fréquente Gaby Cohn Bendit, Yannick Simbron, Jean-Claude Barbarant, Roland Biache. Que du beau monde connu par les anciens syndicalistes

enseignants ! Le CLED deviendra plus tard Solidarité Laïque. Je suis toujours délégué départemental. Au travers de cette association, je m'implique dans la MAE (Mutuelle Assurance Éducation). Actuellement, je préside encore la MAE-Solidarité 49, hébergée à la mairie de Sant-Jean-de-la-Croix, depuis la restructuration de la MAE. J'en remercie le maire ancien élève de mon père. L'Assurance-Education a failli me faire oublier ma place d'administrateur à la « Jeunesse au Plein air ». Et pourtant gamin, j'en ai vendu des timbres de cette organisation au bénéfice des vacances pour les enfants. Ensuite en tant que responsable, j'ai réparti les gains de la collecte entre les associations.

A. L. : Ces responsabilités administratives ont-elles limité ton engagement sur le terrain ?

J. L. : Pas du tout, j'ai « rentabilisé » mon BAFA et mon BAFD. Parallèlement à ces fonctions, j'ai encadré des centres de loisirs et des colonies de vacances. Ces dernières se déroulaient plutôt en montagne. Avec la FAL 44 je fus directeur. Cette fédération, avait dans ces camps, le projet de développer la mixité très timide à cette époque. Cette ambition fut poursuivie par Michel Ménard, devenu député et maintenant président du Conseil départemental de Loire-Atlantique. Il était alors enseignant mis à la disposition de la fédération voisine. Je l'ai peut-être influencé puisque je l'ai eu comme colon. .

Pour les centres de loisirs, j'ai œuvré en qualité de directeur sur le quartier de la Chesnaie aux Ponts-de-Cé. L'organisateur était les conseils locaux de la FCPE des écoles primaires.

A. L. : OK, mais sur les Ponts-de-Cé ton engagement associatif a bien eu lieu à l'Amicale des Anciens Élèves de l'École Communale (AAEEC). Pourrais-tu dire en quoi il consistait ?

J. L. : Oui, mais auparavant je voudrais faire un bref historique sur cette association. Elle est créée en 1878 et déclarée en association loi 1901 en 1903. Elle est reconnue d'utilité publique en 1907 par Georges Clémenceau alors président du Conseil d'État en tant qu'association d'éducation populaire complémentaire de l'école publique. Outre des activités sportives, elle possédait un cinéma, un jeu de boules de fort, une bibliothèque. De 1939 à 1945 ses membres ne se réunissent plus. La France de Vichy n'appréciait pas ce type d'association. C'était réciproque. Raymond Renard, résistant, décédé à Dachau en était membre. De son passé florissant, l'asso-

ciation a gardé une aura sur la commune. Elle compte 650 adhérents. En plus de ses activités traditionnelles (hand-ball, canoë-Kayak, la voile et le tennis de table), elle offre du floorball, du yoga, du kinkô. Les enfants ne sont pas oubliés. Ils peuvent s'initier à plusieurs sports. Je ne voudrais pas omettre de signaler la section philatélie très riche.

En 1938, l'association adhère à la Fédération des œuvres laïques créée un an auparavant. À ce propos à la dernière assemblée générale l'association des anciens élèves a pris le nom d'amicale laïque. C'est formaliser, dans le titre, l'adhésion de 1938. Autre changement, depuis 2019, il faut lire au pluriel dans le sigle les deux dernières lettres (E.C.)- « écoles communales ». En effet, à l'origine il n'y avait qu'une école. Désormais, en plus du collège, il y en a plusieurs.

A. L. : Merci, pour ce rappel historique qui n'est pas anodin, mais toi quelles responsabilités assumes-tu dans cette association ?

J. L. : Tout d'abord, à la grande satisfaction de mes parents, ancien élève de l'école de la mairie devenue école Raymond Renard, j'ai pratiqué, enfant, le canoë-kayak et le tennis de table. Adulte, j'ai présidé la section tennis de table et depuis 15 ans je suis président de l'association. Un de mes meilleurs souvenirs fut, deux ans de suite, l'organisation des championnats de France UFOLEP A (licenciés à la Fédération française de tennis de table et licenciés UFOLEP) et B (licenciés UFOLEP uniquement) à Athlétis. À chaque fois plus de 500 spectateurs présents : un grand moment sportif et festif. Je suis reconnaissant à Guy Le Mener, président alors du Comité département de l'UFOLEP, d'avoir sollicité le club des Ponts-de-Cé pour recevoir cet événement national.

A.L. : Président de l'association, peut-être vivras-tu une autre manifestation ?

J. L. : Si l'occasion se présente, pourquoi pas. En attendant, je me consacre au bon fonctionnement de l'association et de ses activités.

Merci et bon vent

Propos recueillis par Jack Proult

Glossaire : SFIO : section française de l'international ouvrière. USEP : union sportive de l'enseignement primaire. BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur. BAFD : aux fonctions de directeur. UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation physique. CMEA : centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives. ICEM : Institut coopératif de l'école moderne. OCCE : Office central de la coopération à l'école.



17 décembre

Le 17 décembre dernier, c'était un banquet républicain en mon honneur pour les 36 ans passés à la présidence de la FOL. Je ne sais si vraiment je le méritais, mais je ne l'ai pas boudé.

Cet après-midi d'hommage fut orchestré par mon ami Alain Paquereau. À son initiative, pendant le repas mes années de



Alain, lecture du message de Henri Péna-Ruiz

primaire furent évoquées par une photo de classe où je pose auprès de mon maître et l'affichage d'une rédaction très certainement améliorée par le même maître. Il s'agissait de Marcel Paquereau son père. Ce temps de sustentation, fut aussi agrémenté par des séquences de film choisies par Dominique Seyeux sur mes nombreux moments (bien) vécus à Saint-Gervais-les-Bains que ce soit au chalet du Cart ou sur les pistes de ski. J'y fus présenté avantageusement. Ce moment d'un repas chaud dans une salle glaciale fut émaillé d'interventions (opportunément) chaleureuses à mon égard. Celles d'Yves et de Catherine ont porté sur l'Anjou laïque. Yves insista sur la pluralité des opinions qui y sont exposées. Catherine souligna la dimension artisanale de sa fabrication. Les deux soulignèrent mon rôle dans son élaboration avant la touche finale de Pascal. Philippe évoqua l'équipe départementale d'EPS et les co-interventions qui s'ensuivaient. Malicieux, il rappela une déchirure musculaire dont je fus victime lors de mon jeu favori (les barres). Comme quoi le héros du jour, même jeune pouvait être vulnérable. Mais bon, Achille l'était aussi. Alain, mon ancien collègue d'EPS de l'IUFM (ancienne école normale rénovée), fit mention de ma dérobade involontaire à son premier stage de ski intitulé, pour raison de crédibilité, « *Approche de la vie montagnarde* ».

Ma fuite fut pardonnée ; le séjour s'est bien déroulé. Comme quoi les personnes indispensables n'y sont pas vraiment. Jean-Paul, lui, fit référence à mon passé d'adjoint aux sports de la ville d'Angers. Je lui en sais gré eu égard à la brièveté de ce mandat de 1977. Il aima rappeler que l'élu choisi par son parti était un pur démocrate. La preuve, alors que les adjoints aux sports de l'époque se complaisaient à présider l'Office municipal des sports, j'avais demandé que cette fonction revienne à un président de club. Ces petites touches sur mon passé de militant laïque et politique furent très sympathiques.

Auparavant, je fus très satisfait et un peu étonné de constater que plus de 145 personnes après les interventions officielles aient partagé un apéritif laïque. Et, ici, je tiens à les remercier de leur présence.

Après 36 ans de présidence de la FOL et plus de 20 ans coordinateur du Collectif vigilance laïcité il me sera pardonné de revenir sur un thème de cœur et de raison qui a jalonné mes actions, mes discours et mes écrits. Pierre Tournemire, dans son intervention, souligna l'importance « *de développer l'action en faveur de l'éducation, bien évidemment celle qui enseigne la liberté et non celle qui favorise une soi-disant liberté de l'enseignement* ». Il faisait allusion à la loi Debré de 1959 qui institutionnalisait un dualisme scolaire financé sur des fonds publics. Henri Péna-Ruiz dans son message lu par Alain Paquereau fut plus direct « *N'oubliez jamais le serment de Vincennes* ». En effet, il y a plus de 60 ans, les laïques réunis à Vincennes avaient juré de ne jamais accepter la loi Debré de 1959 qui initia ce financement. Ils étaient alors soutenus par la Gauche unanime. Qu'en serait-il maintenant ? La laïcité de séparation (article 2 de la loi de 1905 : *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.*) est-elle encore d'actualité ? Une laïcité de reconnaissance ne tend-elle pas à s'y substituer chez les adeptes d'une « *adjectivation* » de la laïcité (ouverte, apaisée, positive. . .). Le premier à prôner cette laïcité adjectivée fut le sociologue Jean Baubérot. Le seul de la commission Stasi à avoir voté contre l'interdiction du port ostensible de signe religieux pour les élèves de l'enseignement public de la maternelle à la terminale. Il inventa même pour justifier le statut des religions en Al-

sace-Moselle, une « *laïcité concordataire* ». Malgré ce non-sens, il est soutenu par des journalistes en recherche d'originalité. Le plus célèbre est Edwy Plenel, directeur du journal en ligne *Médiapart*. Pour ce dernier, en matière de laïcité, Jean Baubérot est un gourou (dixit). Sur ce sujet les éditos de l'Anjou laïque fondés sur la raison valent mieux que les textes de Plenel groupés de Baubérot. Mais ils sont moins lus.

La laïcité de séparation est cernée par une extrême droite catholique qui l'usurpe et la fait sienne à l'encontre de l'Islam et des éléments d'extrême gauche qui la critiquent pour, au contraire, séduire une population supposée adorer Allah. La motivation politique peut être une chose la mieux partagée par des courants antagonistes.

En 2005, Jean Glavany, député socialiste, avait eu l'intention, pour les cent ans de la loi de 1905, de constitutionnaliser son article 2. Le Concordat cher à Baubérot deviendrait alors enfin anticonstitutionnel. Cette idée est reprise par Pierre Ouzoulias sénateur communiste en 2022. Jean-Luc Mélenchon aurait apprécié cette initiative en 2017. Peut-être que dans un avenir où une république (réellement) sociale, démocratique et laïque s'esquissera, une telle loi sera.



Intervention de Ginette Albert, Co-Présidente

À la fin de ma réponse à Pierre Tournemire, j'ai tenu à associer à l'honneur qui m'était rendu, mes camarades qui ont mis fin à leur mandat en même temps que moi. Par leur ordre d'arrivée au Conseil d'administration sont donc montés me rejoindre sur la tribune Pascal Scotto, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Paul Brachet, Nicole Glémet, Yves Mulet-Marquis. En guise de reconnaissance, sur mes deniers, je leur ai offert une belle médaille en chocolat. Ils pouvaient, eux, au moins la croquer.

Jack Prault

Message d'Henri-Pena-Ruiz

Le message d'Henri Pena-Ruiz lu par Alain Paquereau fut demandé par des participants au banquet républicain du 17 décembre dernier. N'ayant pas noté les noms des demandeurs abonnés à l'Anjou laïque, il fut décidé de le publier.

Cher Jack Proult,

Je regrette infiniment que la maladie m'empêche de participer directement à l'hommage qui t'est rendu aujourd'hui, comme je me faisais une joie de le faire.

Nous nous sommes rencontrés peu de fois, mais toujours avec une sympathie réciproque qui reflétait sans doute notre engagement commun dans la défense d'un même idéal. La lecture régulière de l'Anjou laïque m'a toujours conforté dans la conscience d'une telle solidarité. Tu es un homme d'idéal, rigoureux et attentif aux multiples aspects d'un réel souvent déconcertant. Chez toi la fermeté

Dictionnaire amoureux de la Laïcité



Henri Pena-Ruiz

PLON

de la conviction laïque et du souci de justice sociale n'est jamais un dogmatisme. Mais dans ton action militante ces deux orientations de ton engagement, tenues à juste titre pour inséparables, ont acquis la force qu'elles avaient chez Jean Jaurès, qui les conjuguaient de façon limpide dans la notion-repère de République laïque et sociale.

La fidélité à ces idéaux est pour toi comme pour moi une boussole authentique. D'où le refus de ce qui sous prétexte d'adaptation invente des notions perniciosuses, comme celle

de laïcité « ouverte », insinuation hypocrite qui tente de salir un bel idéal et d'en brouiller le sens. Comme si la laïcité pouvait être fermée sans se contredire elle-même. Adjective-t-on les notions de liberté, d'égalité, et de fraternité ? Combien de trahisons qui n'avouent pas leur nom s'attachent à déconsidérer ainsi la belle idée de laïcité en la voulant « ouverte » comme si elle était a priori fermée. Ouverte à quoi ? Au maintien de certains privilèges des religions ? Naguère la lutte contre la Loi Debré qui organise le détournement des deniers publics vers les écoles privées religieuses cessa graduellement d'être menée par des organisations dont la raison d'être était pourtant de défendre l'école publique et laïque. Cela s'appelle une trahison. N'oublions jamais le serment de Vincennes !

Aujourd'hui, l'idéologie cléricale, assistée par les laïques dits « ouverts », invente une pluralité de laïcités afin de relativiser l'idéal laïque en suggérant que l'on pourrait en donner de multiples définitions. Jusqu'à forger des notions absurdes, comme celle de « laïcité concordataire » inventée par Jean Baubérot dans sa typologie des laïcités. Comment cet idéologue peut-il soutenir une expression aussi contradictoire, comparable à celle de cercle carré ? Alors qu'il cite la liberté de conscience, parfois réduite à la liberté religieuse, et l'égalité, comme constitutives de la laïcité, il n'hésite pas à se contredire en semblant oublier que le concordat est une liste de privilèges consentis à l'Église, ce qui bafoue le principe d'égalité et du même coup la laïcité. Que penser par ailleurs du titre scandaleux qu'il donne à un de ses livres, à savoir « Pour une laïcité apaisée », alors que le fanatisme islamiste ensanglante la France à coup d'attentats terroristes, dont la sinistre décapitation de Samuel Paty ? Qui donc doit s'apaiser ?

Mal traitée par ses faux amis, la laïcité l'est aussi par ses vrais ennemis. D'un côté l'extrême-droite l'usurpe en tentant de l'enrôler dans son combat identitaire qui exalte les vertus supposées de l'Occident chrétien, oubliant les bûchers de l'Inquisition, les sanglantes guerres de religion, les meurtres de Giordano Bruno, des Cathares, de Jean Calas et du Chevalier de La Barre, et la censure exercée sur la science, l'art, et la philosophie. L'index des livres interdits (Index librorum prohibi-



torum) ne fut supprimé par le Vatican qu'en 1962. Il n'y a vraiment pas de quoi être si fier pour nourrir l'ivresse nationaliste ! D'un autre côté certaines personnes qui se classent à l'extrême gauche osent accuser la laïcité d'être « un racisme d'État », et pour cela rebaptisent la loi de 2004 « loi sur le voile », appellation mensongère car elle interdit à l'école l'ensemble des signes religieux, kip-pa et croix charismatique comprises. Universalisme et non différencialisme, la laïcité fut conquise par les opprimés dans le sang et les larmes. Idéal d'émancipation et non de soumission elle est bonne pour toutes et tous, car elle délivre des oppressions en tous genres. Les athées, les homosexuels, les francs-maçons, et bien sûr les femmes qui s'affranchissent du patriarcat sacralisé par les trois monothéismes, en savent quelque chose.

Contre les adversaires de la laïcité Jack Proult a mené et mène une défense et illustration remarquables de l'idéal laïque, en mobilisant toutes les ressources de sa culture et de son expérience. Merci à toi cher Jack d'incarner si bien la fidélité aux idéaux émancipateurs qui conjuguent la laïcité et la justice sociale. Dans ta parole et dans ton écriture les choses sont dites de façon nette et limpide, propre à éclairer toutes les personnes soucieuses de promouvoir la laïcité, tant dans la déontologie des enseignants que dans celle des politiques, certains de ces derniers étant trop souvent tentés par le clientélisme électoral et les trahisons qui font désespérer de la politique.

Merci à toi, cher Jack. Ton dévouement à quelque chose d'exemplaire, précieux pour les jeunes militants de la laïcité qui tout récemment se sont révoltés courageusement contre les calomnies dont elle est l'objet. Je te redis ma vive admiration et ma fraternelle amitié.

Henri Pena-Ruiz

Avortement et Constitution

Inscrire la loi dans la Constitution c'est renforcer sa valeur et porter un message fort pour les femmes dans le monde entier.

Actuellement la mobilisation de la « Tribune IVG CONSTITUTION » qui regroupe plus de 200 associations, professionnel.le.s et des membres de la société civile rappelle l'attachement au droit à l'avortement, au droit des femmes à disposer de leur corps. La pétition lancée a déjà reçu plus de 19 000 signatures. Cette mobilisation a eu un impact sur le Sénat et témoigne de l'urgence d'inscrire la loi autorisant l'avortement dans la Constitution française »

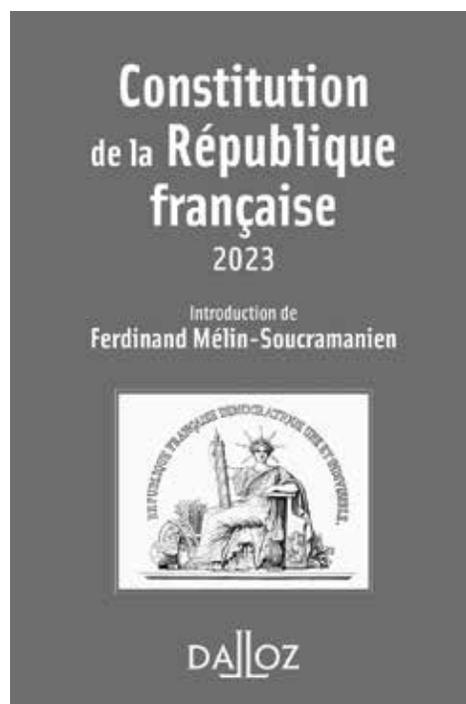
Pourquoi cette loi doit-elle être incluse dans la constitution puisque la loi Veil qui autorise l'IVG existe depuis 48 ans ?

Cette question est posée de façon récurrente. La situation de régression concernant le droit à l'avortement dans le monde invite à consolider cette loi française dans notre Constitution. Aux États Unis : droit acquis en 1973 puis supprimé en 2021; en Pologne : droit acquis en 1956 puis supprimé en 2020 ; en France ce droit acquis en 1975 et qu'en sera-t-il en 2023 ? Ce qu'une loi fait une autre loi peut le défaire au gré des majorités changeantes, comme aux États Unis. Pour comprendre notre inquiétude il faut revenir dans le passé. Avant 1975 les femmes qui avortaient dans la clandestinité mettaient leur vie en danger et risquaient la prison ainsi que l'avorteuse complice, seules les plus fortunées pouvaient aller à l'étranger pour une IVG médicale. Devant une telle injustice en 1973 les médecins du GIS (Groupe Information Santé) et des militant.e.s du Planning Familial et du MLF (mouvement de libération des femmes) créent un mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception le M L A C (mouvement de libération de l'avortement et de la contraception). Ce mouvement proposait un accompagnement inédit sur l'apprentissage et la transmission de l'avortement, aux avorteuses et avorteurs médecins ou pas. Cette nouvelle méthode d'avorter dite Karman par aspiration se pratiquait hors du milieu médical. Les militantes du Planning Familial d'Angers, dont Janie Michel¹ ainsi que le docteur Antonini, ont pratiqué hors des milieux médicaux cette technique sans anesthésie et ne présentant pas de risque. Grâce à une mobilisation historique des mouvements féministes, de certain.e.s professionnel.le.s de la santé et de la société civile par la voix de Gisèle Halimi le débat sur l'avortement est devenu national. En 1974 Simone Veil nommée

ministre de la santé propose un texte de loi dépénalisant les femmes ayant avorté. Après des débats houleux à l'Assemblée nationale la loi pour le droit à l'IVG est votée. Elle entrera en vigueur le 17 janvier 1975. Simone Veil cherchait une solution pragmatique face à une situation sanitaire catastrophique et injuste. Officiellement le MLAC sera dissous. L'IVG sera confiée aux médecins.

Il faudra la mobilisation des mouvements féministes pour renforcer ensuite les modalités de cette loi.

Allongement progressif (2001 et 2022) du délai légal de recours à l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse, la reconnaissance



de la compétence des sages-femmes leur permettant de pratiquer une IVG par voie instrumentale dans les hôpitaux et en 2022 l'accès à une IVG médicamenteuse en ville en cabinet et par télé-consultation et ce jusqu'à 7 semaines de grossesse ; prise en charge de l'IVG à 100% par l'assurance maladie en 2013. La suppression en 2014 de la notion de « détresse » requise par la loi de 1975, et en 2016 suppression du délai de réflexion obligatoire de sept jours entre les deux consultations. Des mesures qui infantilisaient la femme niant la détermination de leur choix. « Les filles des 343 »(un collectif de militantes féministes et du droit à l'avortement) ont fait paraître un ouvrage : « J'ai avorté et je vais bien, merci » qui parle de l'avortement de manière positive par celles qui ne sont ni des idiots ni des inconséquentes et n'ont pas à se sentir coupables et honteuses. L'avortement n'est ni un problème, ni un drame mais bien une solution à une grossesse non dési-

rée. La loi répond désormais à un véritable droit des femmes à disposer de leur corps. En dépit de ces avancées juridiques les femmes se heurtent à des obstacles importants. Inégalités de territoires et par la fermeture des petites maternités des centres d'orthogénie ont fermé. Manque de professionnel.le.s les gynécologues et obstétriciens refusent de pratiquer les IVG estimant que cela ne fait pas partie de leur compétence ! Quant aux médecins généralistes ils peuvent utiliser leur clause de conscience pour refuser. Véronique Séhier du Planning familial « Nous pensons que cette clause de conscience spécifique doit clairement être supprimée, c'est un frein. Ce qui sous entend, que ce n'est pas aux femmes de décider, mais au médecin » . C'est assez paradoxal le droit existe mais il ne peut être appliqué. Les mouvements anti-choix, ultra financés, sont actifs dans le monde dans les sphères politiques et économiques mais aussi auprès des femmes sur internet en diffusant de fausses informations culpabilisantes. On se souvient de ceux qui s'enchaînaient aux portes des centres d'orthogénie pour empêcher les femmes d'entrer, aujourd'hui c'est un « délit d'entrave ». Restreindre les conditions d'accès, diminuer les crédits sont des atteintes graves au droit à l'avortement et mettent en danger les femmes voulant avorter.

Les votes des députés et sénateurs

En 2022 les membres de la Chambre des députés ont voté majoritairement pour inclure cette loi dans la Constitution Française. À partir du premier février 2023 c'est à nouveau au Sénat d'en discuter. Politiquement plus à droite il fallait s'attendre à plus d'opposition. Mais le premier février le Sénat vient de l'adopter à 166 votes pour et 152 votes contre. Cependant le Sénat a modifié le texte « la loi détermine les modalités selon lesquelles les femmes exercent la liberté d'avorter » ce n'est pas du tout la même chose que de dire « la loi garantit l'avortement ». Le texte doit maintenant retourner à l'Assemblée nationale et ce petit jeu de navettes va continuer jusqu'à ce que les deux institutions se mettent d'accord sur un texte unique. Il est important que le gouvernement reprenne le sujet à son compte et dépose directement un projet constitutionnel pour éviter un référendum.

Catherine Battreau

Numéro vert national 0800 08 11 11
« Sexualités, contraception, IVG ».

¹ Janie Michel voir son portrait dans l' A.L n°134 IVG interruption volontaire de grossesse

Europe, néolibéralisme, électricité

La faillite du marché européen de l'électricité, c'est la faillite de l'idéologie néolibérale

Ces derniers mois, le réseau électrique français a subi un stress inédit. L'arrêt en urgence et non anticipé de nombreux réacteurs nucléaires à la suite de la découverte de problèmes de corrosion dans certains réacteurs a entraîné une sous-production historique d'électricité en 2022. Cela a conduit les fournisseurs français à acheter à prix élevé de l'électricité à l'étranger.

Peut-on dire que c'est cette raison qui explique l'envolée des prix de l'électricité pour les consommateurs ? Ce serait aller un peu vite. La hausse des importations d'une électricité, certes plus coûteuse en raison de la guerre en Ukraine et de l'envolée des prix du gaz, ne peut suffire à expliquer la multiplication par dix des prix de l'électricité. À cette cause conjoncturelle il faut donc ajouter une cause structurelle : l'existence du marché européen de l'électricité et de son fonctionnement.

Qu'est-ce que le marché européen de l'électricité ? Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un système qui permet d'échanger de l'électricité entre pays. Les échanges d'électricité en Europe existent depuis bien longtemps, et EDF, lorsqu'elle était encore un monopole national, pouvait ainsi vendre ou acheter de l'électricité à ses voisins. Le marché de l'électricité n'est pas un système d'échange, mais un système de tarification. Il impose de créer une bourse européenne de l'électricité qui unit les prix en Europe. Les effets de ce système sont que les pays où le coût de production est plus faible, doivent ajuster leur prix de marché au niveau de celui des pays où les coûts de production sont les plus élevés, de manière à garantir le principe d'unicité du prix. Ce système pénalise fortement la France. Il a été mis en place sous la pression allemande dont les industriels se plaignaient de la compétitivité dont bénéficiaient les entreprises françaises du fait d'une électricité moins chère que la leur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Allemagne ne cesse de mettre des bâtons dans les roues du nucléaire français, et qu'elle a exigé la fermeture de la centrale de Fessenheim.

Un autre problème du marché de l'électricité est qu'il n'incite pas à l'investissement. Or, un sous-investissement implique une sous-production chronique en période de pic

de consommation et donc des tarifs élevés. Pour développer la concurrence, l'Union européenne a décidé de diviser le marché de l'électricité en trois activités : la production, l'acheminement, et la fourniture. Sur ces trois activités seul l'acheminement – la gestion du réseau et des compteurs électriques – fut laissé à des monopoles publics (RTE et Enedis). La production et la fourniture ont été intégralement ouvertes à la concurrence. Or, près de 15 ans après la mise en place de cette architecture, on remarque que si les opérateurs privés ont largement investi l'activité « fourniture », à tel point que nous avons aujourd'hui plus de 40 fournisseurs alternatifs qui concurrencent EDF, très peu ont investi dans la production d'électricité en finançant

rieur au coût de production de l'électricité nucléaire, mais surtout du fait de sa sous-production d'électricité nucléaire en 2022 qui l'a contrainte à acheter à prix très élevé de l'électricité sur le marché pour fournir ses concurrents en période de pic de consommation. Plus grave, au printemps 2022, dans le cadre du bouclier tarifaire, et pour éviter la faillite des fournisseurs alternatifs, le gouvernement a étendu le mécanisme de l'ARNEH, en augmentant les volumes acheteables par les fournisseurs de 20 TWh, au tarif de 46,20 € le MWh. Cette seule mesure a coûté près de 8 milliards d'euros à EDF et a contraint le gouvernement à la nationaliser entièrement en septembre dernier.



Centrale de Fessenheim

la création de centrales. De fait, EDF et Engie (ex-GDF), deux anciens monopoles publics, produisent encore aujourd'hui environ 95 % de l'électricité française. Ainsi, la libéralisation du marché de l'électricité n'a pas suscité d'investissement dans la production d'électricité ni diversifié ses acteurs. Elle s'est limitée à introduire une multitude de fournisseurs parasites qui ne font que tarifier aux consommateurs l'électricité produite par d'autres.

Pour susciter de la concurrence et développer les fournisseurs alternatifs, la loi NOME de 2010 (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) avait pourtant prévu que les concurrents d'EDF puissent acheter un quart de l'électricité nucléaire produite en temps normal par EDF (soit 100 TWh) à un tarif de 42 € le MWh. C'est le mécanisme de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Cette servitude a posé d'importants problèmes financiers à EDF d'une part parce que ce tarif est infé-

Ainsi, c'est EDF, c'est-à-dire le contribuable, qui tient à bout de bras la rentabilité des fournisseurs alternatifs, lesquels gagnent de l'argent sans produire ni acheminer l'électricité qu'ils vendent, puisqu'ils se contentent de la tarifier aux ménages et aux entreprises. De plus, comme on l'a vu cette année, en cas d'événement imprévisible ou de mauvais calculs, ils sont soutenus par le gouvernement qui n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour préserver leur santé financière et maintenir l'illusion de la concurrence. La farce s'est d'ailleurs poursuivie en 2023. N'a-t-on pas entendu Bruno Le Maire annoncer triomphalement, le 6 janvier dernier, que les TPE pourraient obtenir de leurs fournisseurs un prix plafonné de l'électricité à 280 € le MWh ? Ces mêmes fournisseurs qui bénéficient de l'ARNEH et peuvent donc acheter cette électricité à EDF au tarif de 42 € ou de 46,20 € le MWh ? Franchement, de qui se moque-t-on ? !

Suite page suivante

Plus fondamentalement, le problème avec le marché européen de l'électricité est qu'il est conçu pour que le prix de marché soit suffisant pour couvrir les coûts de production de la centrale la moins rentable. C'est la raison pour laquelle on dit souvent que le prix de



l'électricité est indexé sur le prix du gaz, car c'est devenu le système de production d'électricité le plus coûteux. Afin de produire suffisamment d'électricité en période de pointe, on est en effet contraint de rémunérer les gestionnaires privés des centrales à gaz à un prix qui leur permet de dégager une marge sur l'électricité produite (soit souvent 300-400 euros le MWh). C'est pour cela que l'électricité est si chère à certains moments. Mais si la production et la fourniture d'électricité étaient organisées par un monopole public, comme c'était le cas avant les mesures de libéralisation, EDF pourrait très bien faire fonctionner ses centrales à gaz à perte en vendant son électricité au coût moyen de production, puisqu'elles ne constituent qu'une part marginale de sa production totale d'électricité. Ainsi, grâce à son parc majoritairement nucléarisé, la France produit de l'électricité à un coût moyen de 50-60 euros le MWh. C'est donc à ce tarif que les boulangers devraient pouvoir acheter leur électricité si on revenait au principe d'un monopole public, pas à 280 € le MWh !

La France peut-elle obtenir de Bruxelles un changement rapide de ce système aberrant ? Dans les circonstances et rapports de force actuels, il y a peu de chance pour qu'une réforme du marché européen de l'électricité soit autre chose que cosmétique. De fait, la seule réforme pertinente serait d'organiser le retour à des systèmes de production et de fourniture d'électricité nationaux. Pourtant, la Commission refuse d'envisager une telle solution au nom de l'intégration du marché européen. L'obsession de la concurrence et l'idée d'organiser l'ensemble de l'économie autour des prix de marché censés réguler les comportements économiques sont au cœur de la pensée néolibérale et des politiques européennes depuis 1986. Or, pour l'instant, il n'est pas du tout sûr que les Européens soient prêts à sortir de ce dogme. Certes, l'UE a récemment essayé de réguler les prix du gaz et du pétrole.

Mais d'une part ces mesures n'ont été prises qu'avec de fortes réticences, notamment de la part de l'Allemagne ; d'autre part elles ont été justifiées dans le cadre d'un affrontement géopolitique majeur avec la Russie et dans le but de diminuer les recettes énergétiques

de Moscou. Or, le marché européen de l'électricité c'est avant tout une affaire intérieure.

En fin de compte, les dysfonctionnements du marché européen de l'électricité illustrent une nouvelle fois le dogmatisme néolibéral qui constitue le ciment de la construction européenne. Précisons les termes employés. Le néolibéralisme est une doctrine qui suppose une certaine vision de la régulation de l'économie fondée sur l'idée que le rôle de l'État doit être de garantir le bon fonctionnement des marchés et que le rôle des marchés est de faire émerger des prix pertinents afin



de diriger les comportements individuels. En ce sens, l'État néolibéral est un État qui se met au service des marchés et en encadre son bon fonctionnement et qui s'interdit de ce fait toute intervention qui pourrait le dénaturer. Ainsi, les néolibéraux détestent les monopoles publics ou l'idée qu'on puisse administrer ou réguler des prix. La vision néolibérale est tellement forte qu'elle irrigue toutes les représentations, à tel point que les prix de marchés sont perçus comme relevant de phénomènes extérieurs à la manière des catastrophes naturelles. C'est ainsi qu'il faut comprendre les réponses apportées par Bruno Lemaire à la crise énergétique. Au lieu d'investir son énergie politique pour changer le système, il multiplie les chèques aux ménages ou « demande » aux entreprises comme

Total de bien vouloir accorder des remises aux consommateurs. Voir ainsi le ministre de l'Économie quémander des offrandes de la part de grandes entreprises à quelque chose d'humiliant.

Pourtant, quand on regarde l'histoire récente, il y eut des périodes au cours desquelles, les États sont fortement intervenus sur les prix. En France et dans la plupart des pays capitalistes, y compris les États-Unis, on contrôlait directement ou indirectement les prix de l'énergie, des matières premières, des transports et des produits agricoles, notamment par le biais d'entreprises publiques. Depuis le début des années 1980, la mise en œuvre du néolibéralisme a entraîné le démantèlement de toutes les institutions qui régulaient ces prix. Les effets de cette politique ont été la hausse de l'instabilité des coûts d'approvisionnement en énergie et en matières premières des industriels. Cette situation d'insécurité limite les investissements productifs et donc le potentiel de croissance des pays les plus néolibéraux, en particulier de l'Union européenne. De plus, en raison de la volatilité des prix de marché, ce mécanisme ne permet pas d'envisager une transition écologique

sereine. Comment investir dans des énergies décarbonées, par exemple, si les coûts d'approvisionnement en matières premières indispensables pour ce type d'investissements varient du simple au double (voire davantage) en quelques semaines ?

En somme, ce qu'illustrent les dysfonctionnements du marché européen de l'électricité, c'est surtout la faillite concrète d'une idéologie dont l'Union européenne reste aujourd'hui la plus grande prêtresse.

David Cayla

Rustines ou chambre à air ?

Selon le Petit Larousse, la rustine est « une petite rondelle de caoutchouc servant à réparer une chambre à air de bicyclette ». Au sens figuré et gouvernemental, c'est une politique de mesures ponctuelles ciblées visant à faire face à l'inflation et aux pertes de pouvoir d'achat.

Bref tour d'horizon et réflexion qu'inspire cette politique.

Chacun le sait, le budget carburant est un gros poste de dépense pour les ménages en ce temps d'envolée des tarifs pratiqués par les distributeurs. Pour y faire face, première rustine : l'indemnité carburant.

Elle sera de 100 euros par an et par personne pour les trajets domicile/travail mais sous condition de ressource soit 1314 euros net par mois pour une personne ou 3941 euros net par mois pour un couple avec deux enfants.

Selon le gouvernement, cela représenterait une « économie » de... 10 centimes par litre sur une année pour une distance parcourue de 12 000 km. Entendu lors d'un micro-trottoir dans une station-service chère à nos JT de 20 heures : « C'est toujours ça... »

Observons que le gouvernement distribue ainsi de la monnaie dite « affectée », c'est-à-dire utilisable pour un seul type de dépense, soit l'exact inverse du salaire dont chacun dispose à son gré.

Au bout du bout, cette somme tombe dans



l'escarcelle des distributeurs de carburants venant abonder des recettes plus que confortables comme TotalEnergies qui déclare 19 milliards de bénéfices pour 2022. Se déplacer est indispensable comme se chauffer.

Là, on fait coup double avec le chèque « énergie bois », aide aux familles et incitation à l'utilisation d'une énergie, disons moins polluante. Ce chèque varie de 50 à 200 euros sous conditions de revenus : il toucherait 2,6 millions de foyers sur 3,4 millions utilisant ce type de chauffage et serait d'un coût global de l'ordre de 250 millions d'euros.

Même observation que ci-dessus s'agissant d'une monnaie dite « affectée ».

Pour éviter le gaspillage, un tout dernier-né : l'aide à la réparation du petit électroménager. Son montant varie de 10 à 45 euros selon le type d'appareil à réparer. Cela ne pourra se faire que chez des réparateurs labellisés « QualiRepar » dont une liste va être diffusée au plan national.

Là encore, monnaie « affectée » mais en plus dépensable uniquement chez des artisans pré-désignés selon des critères pour l'instant inconnus.

On frôle ici l'économie administrée des « magasins d'État » dans ce qui fut l'empire soviétique, système connu pour son efficacité.

Notons que tous ces dispositifs sont d'un coût global très limité au regard des aides aux entreprises.

On peut ainsi comparer le montant global de l'aide au chauffage au bois d'un coût de 250 millions d'euros au crédit impôt recherche (CIR) versé aux entreprises d'un montant de 7 000 millions d'euros en 2018 ou du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui représente 21 000 millions d'euros en 2018.

Et si on changeait la chambre à air ?

La liste ci-dessus est très loin d'être exhaustive car tout est fait pour éviter qu'on se pose la bonne question : si au lieu de multiplier les rustines concernant tel ou tel type de dépense, on se décidait à changer la chambre à air ?

Par exemple, une mesure de base pourrait concerner des millions de foyers : augmenter le SMIC.

Autre mesure elle aussi bénéfique à l'ensemble des salariés : rétablir l'indexation des salaires sur l'inflation supprimée en 1983.

Distribuer ça et là quelques aides très limitées permet au gouvernement de ne surtout pas toucher aux bénéfices des entreprises et aux dividendes versés aux actionnaires, qui ne cessent d'augmenter d'année en année.

2022 est une année faste pour le CAC 40 : 50 600 millions d'euros de dividendes distribués contre 45 600 millions en 2021.

Cinquante pour cent des dividendes distribués concernent 7 entreprises :

TotalEnergies, LVMH, Sanofi, BNP Paribas, Stellantis, AXA, Crédit Agricole.

À chacun d'en tirer les conclusions utiles.

Jean-Louis Grégoire

Le saviez-vous

Rhinocéros et Darwin

Dans le numéro 139 de l'Anjou Laïque, une brève vous rapportait l'augmentation, au Mozambique, de la population d'éléphants sans défenses. La pression de sélection exercée par les braconniers expliquait le phénomène. Les mêmes causes contribuent à la diminution de la taille des cornes des rhinocéros. Réduites en poudre, elles auraient des propriétés aphrodisiaques et se vendent très cher sur les marchés asiatiques. Les braconniers massacrent donc en priorité les rhinocéros dotés des plus grandes cornes. La pression de sélection qu'ils exercent favorise donc les rhinocéros avec de petites cornes qui transmettent les gènes petites cornes à leur descendance (magazine *EPSILON* – janvier 2023).

Contrairement à une idée reçue, la sélection naturelle darwinienne ne doit pas se confondre avec une marche vers un « mieux », une marche vers le progrès, mais doit plutôt s'interpréter comme une meilleure adaptation des individus à leurs contraintes environnementales, comprises au sens large.

Un exemple. Au 14^e siècle le bacille de la peste, *Yersinia pestis*, exerça une pression de sélection terrible sur la population européenne. Entre 30% et 50% de la population succomba. Parmi les survivants, certains possédaient un gène protecteur contre la peste bubonique. Une analyse de l'ADN de survivants et de leurs des-



endants le confirma (magazine *Pour la Science* – janvier 2023). Revers de la médaille, les travaux scientifiques contemporains montrent aussi que les porteurs du gène protecteur deviennent plus sensibles aux maladies auto-immunes ou à l'arthrite rhumatoïde. Il n'y a pas de progrès général, absolu, dans le cadre de la théorie darwinienne de l'évolution des espèces due à la sélection naturelle.

YMM

"La révolution comme horizon"

Quatrième de couverture

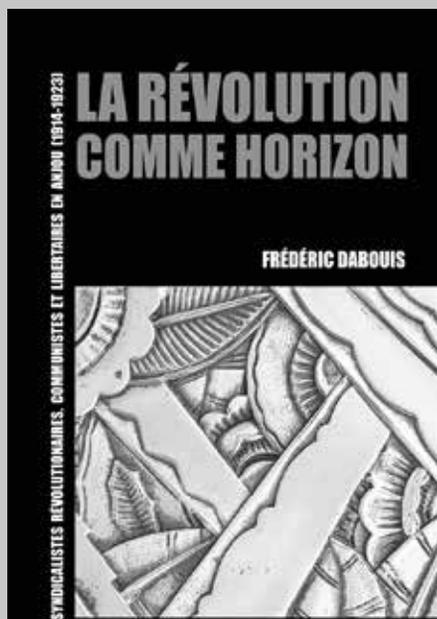
À rebours de l'idée selon laquelle le communisme aurait été une « greffe » effectuée sur le mouvement ouvrier français à la suite de la révolution russe de 1917, ce livre montre comment, au niveau local, comme au niveau national ou international, des hommes et des femmes ont réagi aux horreurs de la guerre de 1914 et aux injustices sociales pour tenter de donner une traduction politique, à la fois révolutionnaire et institutionnelle, à leurs aspirations à une autre société. L'auteur nous conduit dans les arcanes d'une convergence, qui a conduit des militant·es aux traditions différentes, habitués à se disputer, à se rapprocher, et à fonder un parti, le Parti communiste, tout en continuant à se disputer. Il s'agissait de réaffirmer les bases d'un socialisme révolutionnaire et internationaliste mis à mal par les renoncements et les ralliements à l'Union sacrée d'août 1914. Une telle convergence radicale dans le cours d'un

conflit mondial et d'une révolution sociale à portée universelle ne pouvait, paradoxalement, que mener à une fracture durable du mouvement ouvrier. Si le congrès de Tours, qui consacre la scission entre Parti socialiste-SFIO et Parti communiste, en est l'expression la plus visible, elle n'est pas, et de loin, la seule. C'est à ce processus de fermentation-formation de ce nouveau parti que s'attache ce livre. La période étudiée commence par l'entrée en guerre en août 1914. Viennent ensuite les années 1919-1920, traversées par des grèves porteuses de grandes

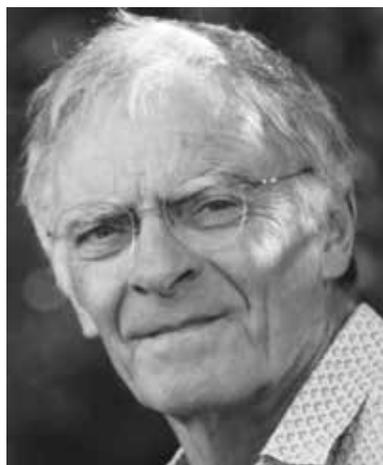
espérances sociales et par le débat autour de l'adhésion des syndicats ou du Parti socialiste à l'Internationale communiste. Le livre se termine à la veille de l'année 1924,

qui correspond à la fois à la mort de Lénine, aux débuts de la mise au pas russe du Parti communiste, aux premières purges en son sein et à la reconnaissance de l'URSS par la France.

Enfin, et c'est l'originalité de ce livre, l'auteur explore les débuts du Parti communiste en Anjou dans la période qui précède la stalinisation, c'est-à-dire la caporalisation du PCF et de la CGTU.



Le texte ci-dessus est de la maison d'édition coopérative Syllepse fondée en 1989 qui se définit comme suit. « *Insérés dans le mouvement des mouvements de ceux et celles qui sont à la recherche d'autres possibles, nous avons bâti notre projet éditorial pour transgresser la frontière de la « fin de l'histoire » que certains ont cru pouvoir tracer sur les ruines des révolutions trahies et des utopies défaites. Pour qu'il y ait une bonne résistance à l'air du temps, il faut dégager un horizon qui éclaire les combats quotidiens et redonne corps aux espérances. Redonner l'espoir, c'est aussi faire vivre l'idée de la transformation sociale avec cette terrible arme de la nuit qu'est le livre. Nous entendons y participer en construisant cet outil pluraliste et coopératif que représente notre maison d'édition.* »



Le livre « *La révolution comme horizon* » de Frédéric Dabouis fut jugé conforme au projet éditorial. En le lisant, vous ne pourrez que partager cet avis. Frédéric, professeur d'histoire à la retraite, révolté très tôt par les guerres d'Algérie et du Vietnam, militant politique dès ses 15 ans, s'est intéressé au mouvement ouvrier et révolutionnaire. Son sujet de maîtrise portait

sur le « Parti ouvrier paysan » (une scission du PCF en 1929). Dans la première partie de l'ouvrage, il lie les événements locaux au contexte national et international. Pour l'Anjou, Frédéric se réfère principalement à deux publications successives : *L'Effort social* et *L'Anjou communiste*. Le saumurois Louis Bouët est très souvent cité dans ces deux hebdomadaires. Adhérent de la CGT puis de la CGTU et du parti communiste naissant, il fut, il est vrai, un militant particulièrement éclairé tout en étant ouvert. Instituteur gênant, pacifiste convaincu, il fut révoqué entre 1920 et 1925. Dans un premier temps, sans oublier ce qui se passe au-delà, l'auteur détaille les actions locales. Trélazé et Angers sont des villes souvent citées, mais pas que : Meigné-le-Vicomte, bourg du Noyantais, l'est aussi. Quelle que soit la localité et même si des accords se réalisaient sur des actions de terrain, le désaccord idéologique persistait entre les militants qui avaient soutenu l'union sacrée (favorable à la guerre) et les pacifistes (anarchistes, socialistes de gauche et syndicalistes révolutionnaires) hostiles au premier conflit mondial. Le même antagonisme divisait le parti socialiste SFIO (Section Française de l'Internationale Ou-

vière), aboutissant à la scission du congrès de Tours en décembre 1920, et la CGT, avec en 1921 la création de la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire).

La deuxième partie du livre est plus thématique. Les deux journaux de référence, *L'Effort social* (commun à la CGT et à la SFIO) et *L'Anjou communiste*, syndicaliste et coopératif, abordent des sujets toujours d'actualité : la lutte des classes, le féminisme, l'antimilitarisme, le front unique, ternis malheureusement par des touches d'antisémitisme. Oui toujours d'actualité. Qui oserait réfuter que l'avortement est chose acquise par tous ne serait pas informé sur la « clause de conscience » des soignants. Qui nierait l'antimilitarisme ignorerait l'opposition d'organisations au SNU (Service National Universel). Qui balaierait l'antisémitisme de certaines couches populaires ferait l'impasse sur les dérives de certains gilets jaunes ou militants antivax. Qui relativiserait le front unique infirmerait le rapport de force créé par l'unité syndicale contre la réforme de retraites. Sur ce dernier point, pour Frédéric, pourtant très engagé politiquement, l'union implique le libre débat et le refus du sectarisme.

En vous procurant son ouvrage vous enrichirez votre culture politique en l'approfondissant. Et, ce sera, en quelque sorte, un acte militant.

Jack Prault

"Je me casse !"

Voilà près de six ans que je m'adresse régulièrement à vous, mes méprisés sujets qui n'êtes RIEN, histoire de vous faire part des décisions que j'ai prises à votre encontre, après en avoir délibéré en mon for intérieur. Pour des raisons que je ne parvenais pas à m'expliquer, vous étiez très nombreux à m'écouter, chaque fois, et à boire mes paroles, alors que vous vous saviez pertinemment que tout cela, c'était de la poudre aux yeux, des sornettes, du baratin pour ânes bêtés. Et voilà que, brusquement, je viens de comprendre, bien tardivement, d'où venait cette attention si surprenante : en fait, bien sûr, vous n'en croyiez pas un traître mot, de tout ce que je vous débitais, mais vous teniez seulement à savoir à quelle sauce vous alliez être mangés... Mieux valait, pour vous, y être préparés, en effet ! Et j'en vois aujourd'hui les effets : vous m'attendiez au tournant des retraites !

Mais aujourd'hui, Riens et Riennes du Micronistan, vous pouvez m'écouter en toute confiance. Car, pour la première fois depuis que je suis monté sur le trône, je vais vous dire la vérité. Et la vérité, la voici, en termes simples et accessibles même aux plus abrutis

d'entre vous : j'en ai ma claque, j'en ai marre de vous emmerder, et je me casse, vous entendez ! Cette réforme des retraites que j'ai concoctée avec mes bons amis de McKinsey (grassement rémunérés aux frais de la princesse), cette réforme qui me tenait tant à cœur



et dont vous ne voulez pour rien au monde, eh bien, j'y renonce ! Et je ne joue plus ! Non pas, bien sûr, pour vous faire plaisir, car l'idée ne m'en est jamais venue, vous vous en doutez ! Mais tout simplement parce que désormais, c'est beaucoup trop d'emmerdes pour moi et pour le plaisir que j'en tirais !

Et ces emmerdes, qui volent en escadrilles, comme disait un de mes prédécesseurs sur le trône, m'ont fait perdre le goût de continuer à vous emmerder, comme je m'en suis vanté si longtemps. Le compte n'y est plus !...

C'est pourquoi j'ai pris la décision irrévocable de me barrer et de vous laisser vous dépatouiller dans votre merde, aux prises avec mes dévoués serviteurs du gouvernement à ma botte, sourd et aveugle comme il se doit, et dont le rôle se borne à exécuter mes oukazes, qui sont gravés dans le marbre. Je vais pouvoir amasser tranquillement des milliards, ces milliards dont vous n'avez pas voulu, mais sous d'autres cieus plus cléments pour des hommes de mon génie et de ma trempe : le Poutinistan, peut-être, ou le Trumpland, voire l'Empire du Milieu. Je n'ai vraiment que l'embarras du choix !...

À ne plus jamais vous revoir, mes détestés sujets de mécontentement !...

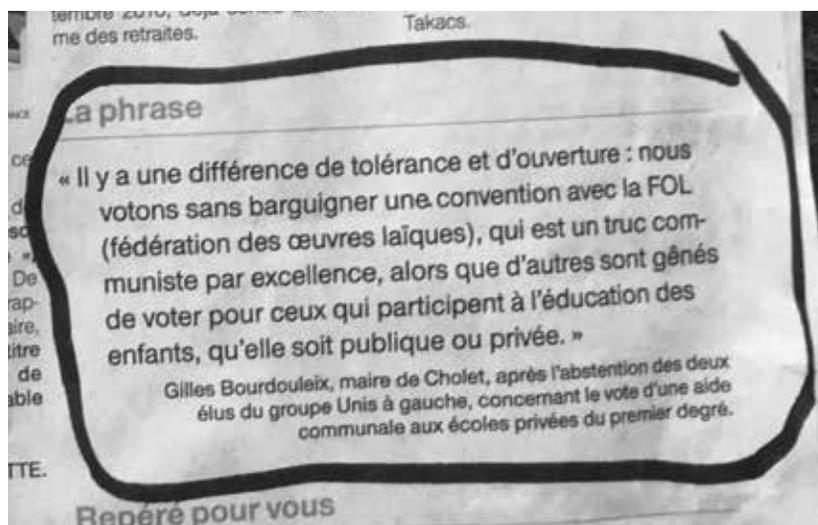
#retraites #balancetonmacron

Pierre Michel

Humeur encore

"un truc communiste par excellence" (Bourdouleix)

La personne qui a fait parvenir l'information ne sait pas si la structure visée était le foyer laïque de Cholet ou la fédération des œuvres laïques de Maine-et-Loire. Ni l'un, ni l'autre ne recevant d'ailleurs des subsides de la ville dirigée par Gille Bourdouleix, l'emploi du « nous » de majesté est inapproprié. Un « on », pronom indéfini, aurait été plus juste. Les administrateurs de la FOL étonnés se sont demandé si par hasard l'un d'entre eux possédait la carte du parti honni par le maire. Personne actuellement. Et même si cela était des dirigeants ne pourraient transformer, par leur seule présence, la nature de l'association. Hors sa mission d'éducation populaire, son objet politique, faut-il le rappeler à l'édile, est la défense et la promotion de l'école publique. À ce propos refuser de



Ouest-France du 15 février (édition de Cholet)

voter des crédits aux écoles privées est un geste qui peut signifier un désaccord avec la loi Debrè de 1959 (financement public de l'enseignement privé). Dans ce cas il est légitime. Si la majorité des communes l'adoptait, ce ne serait que le respect de l'article 2 de la

loi de 1905 dite de séparation (La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte). Le préfet serait dans l'obligation "légale" d'enfreindre cet article. Le contexte politique serait alors plus favorable à la suppression de la loi de 1959. Le serment de Vincennes¹ de 1960 des laïques le réclamant en serait réactualisé. Cette analyse a échappé au maire de Cholet. Mais à l'impossible nul n'est tenu.

Il a préféré une saillie digne d'un complotiste, davantage dans ses cordes.

le bureau de la FOL

¹ Voir article "17 décembre" page 3

Pour obtenir la paix, il faut préparer la paix

Le 24 février a constitué une nouvelle étape dans la mobilisation des peuples pour exiger des gouvernements qu'ils refusent les logiques de confrontation et de guerre, s'opposent au péril nucléaire en signant le traité sur l'interdiction des armes nucléaires, agissent en faveur de la diplomatie, de la négociation, de la prévention des conflits.

Il s'agit d'agir pour établir des systèmes de sécurité commune, en diminuant le fardeau de dépenses militaires exorbitantes et en investissant massivement pour une économie de paix et une sécurité humaine apportant des réponses sociales, écologiques, sanitaires en conformité avec les aspirations des peuples à vivre dans un monde de justice, de solidarité et de paix.

La guerre n'est jamais la solution.

Premier constat : Que ce soit en Afghanistan, en Bosnie, au Kosovo, en Irak, en Libye dans la région des grands lacs africains, au Sahel, au Yémen, en Palestine ..., les réponses militaires se sont toutes soldées par des échecs ; c'est-à-dire des milliers morts, autant de blessés et des millions de déracinés (89 millions en 2021 selon l'UNHCR), des destructions matérielles, des États fragilisés, minés par des mercenaires, des trafics en tout genre, et la corruption. À chaque fois ce sont les populations civiles qui en sont les principales victimes.

Deuxième constat : Il n'y a pas d'autre voie, pour résoudre les conflits, que la négociation et des solutions diplomatiques apportant des garanties internationales de sécurité pour toutes les parties concernées.

Et si on parlait vraiment d'une culture de la paix

La paix, ce n'est pas si simple, ce sont des apprentissages, une éducation, de la diplomatie, des savoir-faire à la coopération, à la négociation. Ce sont donc des choix politiques. On peut dire qu'avec l'ère Macron, les pratiques de ses prédécesseurs se sont amplifiées. Ainsi, à l'été 2017, à peine le TIAN (traité d'interdiction des armes nucléaires) était-il adopté à l'assemblée générale de l'ONU par 122 pays, qu'en janvier 2018 le nouveau président de la République dans ses vœux aux Armées présentait une Loi de programmation militaire (LPM 2018-2024) d'un montant de 295 milliards € avec un programme de construction de nouveaux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, une modernisation des armes nucléaires, l'espace qui dorénavant complète le

nom Armée de l'air et de l'espace, et entre autres le service national universel. De ce

*À nous d'imposer
la primauté du droit
sur la force pour créer
le droit des peuples
à vivre en paix*

SNU nous vous en reparlerons dans un prochain article. La suppression du corps diplomatique par décret en avril 2022 clôtura son premier mandat. Depuis il y a eu des petites phrases remarquables comme : Nous sommes en guerre... Nous

vivons la fin de l'abondance. Nous devons avoir une guerre d'avance. Tout ça bien sûr accompagné des refus d'investir massivement dans la santé, la retraite, l'éducation, mais aussi de taxer les super profits tout en lançant une nouvelle loi de programmation militaire dotée de 413 milliards € (soit 118 de plus que la précédente). On n'oubliera pas les coups de pouce pour conforter la France, dans sa 3e place d'exportateur d'armes, qui livre à des pays loin d'être des modèles de démocratie.

Compte tenu de ces orientations guerrières, il semble bien que quelques instances locales se soient lancées dans des surenchères. En voici deux exemples récents en Maine & Loire :

1) Des collégiens de Saumur ont découvert la vie de sous-marinières

Dans le Courrier de l'Ouest du 3 février 2023 on pouvait lire : Sept mois après l'officialisation du parrainage entre le département de Maine et Loire et le sous-marin le Triomphant, des collégiens de Saumur ont pu échanger avec des membres de l'équipage. Après Pouancé la veille, cinq marins affectés sur ce sous-marin nucléaire lanceur d'engins sont intervenus jeudi 2 février devant des élèves du collège Honoré de Balzac, à Saint-Lambert-des-Levées. La visite par les élèves d'un sous-marin à l'île Longue (rade de Brest) prévue les 3, 4, 5 avril sera prise en charge par le département. C'est un programme inédit de découverte proposé par le département. Les cinq sous-marinières ont détaillé leur vie quotidienne et leurs fonctions mais aussi le

choix fait par la France d'entretenir en permanence une "dissuasion nucléaire" depuis un point inconnu du globe. Oui, vous avez bien lu. Sans ciller, on a bien parlé de dissuasion nucléaire à des collégiens. Ce procédé ne s'appellerait pas un embrigadement ?

2) Angers. Une après-midi sportive avec la police pour les jeunes de la Roseraie Plus de 200 jeunes de la Roseraie ont participé à l'opération « Changer les regards » avec des fonctionnaires de police au gymnase Jean-Mermoz. Les jeunes âgés de 11 à 18 ans ont participé à plusieurs activités proposées par les forces de police (Courrier de l'Ouest 7 décembre 2022) Matches de football, parcours d'obstacles en tenue d'intervention, stands de tir avec pistolets laser. L'objectif : opérer un rapprochement entre la population et la police, notamment suite aux violences urbaines de la Roseraie. D'autres



Sous la pluie, février, une manifestation devant la préfecture

rendez-vous sont prévus. Faire endosser aux enfants des équipements pare-balles et les mettre en présence d'armes létales, pas sûr que ce soit dans les fondamentaux à acquérir dans les programmes d'éducation ?

Nous sommes donc très loin de cette culture de paix que nous portons depuis plus de 40 ans dans notre département, qui a vu quand même 223 maires signer l'appel du maire de Hiroshima pour l'interdiction des armes nucléaires. Pourtant il nous faut faire plus encore. Les deux faits cités sont loin d'être exemplaires. Ils ne sont sans doute pas exhaustifs. Si, amis lecteurs, vous constatiez pareilles pratiques dans votre environnement, n'hésitez pas à nous en faire part.

*Annick Martin et Daniel Renou
Pour le comité départemental 49
du Mouvement de la Paix*

Et alors, le Mali

En 2022, alors que les relations entre la France et le Mali se tendaient, les médias ont évoqué régulièrement la montée en Afrique de l'Ouest d'un sentiment anti-français, de plus en plus virulent.

Pourtant, le 2 février 2013, le président français François Hollande est accueilli en libérateur dans la ville de Tombouctou au centre du Mali. Les troupes françaises de l'opération Serval viennent alors de libérer les villes de Tombouctou, Gao et Kidal aux mains de groupes armés terroristes depuis le mois d'avril 2012. Bamako était parait-il, menacée par ces mêmes groupes.

Retrait de la France du Mali.

Dix ans plus tard, en novembre 2022, le président Macron a « officialisé » la fin de l'opération Barkhane, qui avait succédé à Serval. La presse avait alors titré sur la défaite militaire de Macron au Sahel. Elle n'a pas nui à sa réélection, les Français ayant d'autres préoccupations.

Que recouvre alors ce sentiment anti-français constamment évoqué ? Comment le comprendre ?

Un ami malien, correspondant pour l'école de Siby au Mali de l'association des Petites Caravelles de Soulaire et Bourg (AL n°140), a répondu à notre questionnement. Il nous a rassuré en précisant avec force qu'il n'y avait aucun ressentiment à l'égard des bénévoles français qui s'investissent dans les organismes, associations ou ONG qui apportent leur soutien au peuple malien. Mais il a confirmé l'existence d'une colère qui s'exprime à l'égard de la France « officielle », celle de ses dirigeants et gouvernants, colère qui ne peut se comprendre qu'au travers de la connaissance de l'histoire, ancienne et récente, du Mali.

Un pays depuis longtemps dans l'histoire.

Mali : pour qui n'a jamais eu la chance de le visiter, ce mot peut n'évoquer qu'un pays du Sahel écrasé de chaleur, la pauvreté, l'Afrique « qui ne s'en sort pas », des migrants recueillis en Méditerranée quand ils ne se sont pas noyés. Peut-être penserait-on à N'Golo Kanté, merveilleux joueur de l'équipe de France de football, né de parents maliens. Mais le Mali ne se limite pas à ces quelques clichés. C'est un pays très attachant, et le voyageur qui vient de le quitter a souvent hâte de retrouver rapidement sa culture riche et variée, liée à sa multitude d'ethnies et son héritage historique. Cette culture conserve l'oralité de ses griots et son

artisanat, mais est ouverte à toute forme de création artistique, de la littérature au cinéma en passant par la musique qui produit quantité d'artistes mondialement reconnus.

Vaste comme deux fois et demie la France, cette ancienne colonie française est un pays enclavé d'Afrique occidentale. Traversé par la ceinture sahélique, et occupé dans sa partie nord par le Sahara, la moitié du pays est en zone chaude aride. Pays parmi les plus pauvres de la planète, disposant de peu de ressources, sa population, très jeune, a doublé au cours des dix dernières années (de 10 à 20 millions d'habitants entre 2010 et 2020). L'origine d'un sentiment anti-français au Mali et ailleurs peut se trouver, parmi d'autres raisons, dans les termes du désastreux discours de Nicolas Sarkozy à Dakar en 2007. Dans cette allocution écrite par Henri Guaino, il affirme en faisant preuve, selon de nombreux commentateurs, d'une arrogance et d'un paternalisme dévastateurs et d'une inculture profonde à l'égard de l'Afrique,



Arche Kamadjan Siby

« que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire ». Or, le Mali est un pays au passé qualifié de glorieux et à la culture riche et ancienne. Tombouctou qui accueillit M. Hollande, est une des plus anciennes villes du monde. Elle est classée par l'UNESCO au Patrimoine mondial de l'Humanité.

L'histoire ancienne du pays, comme celle de l'Afrique, reste malheureusement inconnue d'un ancien président français « en responsabilité ». Sans doute de quoi nourrir un sentiment anti-français !

Le Mali est aussi une ancienne colonie française d'Afrique de l'Ouest, qui eut à supporter 65 ans de présence française. Aimé Césaire publia en 1950 son « discours sur la colonisation » dans lequel il déclara : *Entre colonisateur et colonisé, il n'y a de place que*

pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie des élites décérébrées, des masses avilies. Comme il le dit encore, sur cette douloureuse période, « *l'Europe est indéfendable* ». Le contentieux n'est d'ailleurs toujours pas réglé même sur les questions qui paraissent les plus faciles à dénouer, comme celle du versement des pensions des derniers tirailleurs sénégalais : celui-ci se fera enfin en 2023 sans que les bénéficiaires soient dans l'obligation de résider en France la moitié de l'année plutôt qu'auprès de leur famille au Sénégal ! Sentiment anti-français ?

Le Mali indépendant depuis 1960.

Devenue indépendant en 1960, le Mali connaîtra des gouvernances qui s'exerceront de plusieurs manières. Deux régimes autoritaires se succéderont les 28 premières années. Celui de Modibo Keita, panafricaniste et tiers-mondiste, orienta sa présidence sur la

voie d'un socialisme malien s'inspirant des pays du bloc de l'est et soutenu par la Russie et la Chine. À la suite de l'échec de ses réformes, viendra un premier coup d'état, qui amènera Moussa Traoré au pouvoir. Pendant son « règne » dictatorial de 22 ans, le pays ne progressera pas, entre plans d'austérité dictés par le FMI, appauvrissement de la population et détournement important des revenus de l'aide internationale. Deux sécheresses très importantes s'abattront sur le Mali entraînant famines et crise humanitaire. Des manifestations violemment réprimées, qualifiées d'« émeutes de la faim », éclateront en 1991, pour aboutir à un deuxième coup d'état qui mettra un terme à ces années de pouvoirs autoritaires.

suite page suivante

Le Mali s'engagera ensuite sur la voie de la démocratie, grâce aux présidents Alpha Oumar Konaré et Amadou Toumani Touré (ATT). Il sera même considéré comme un modèle de réussite démocratique dans les années 1990-2000. Si les difficultés économiques persistent avec le premier, les partisans d'ATT soulignent son bilan socioéconomique, citant les investissements faits dans les infrastructures, le système d'éducation, l'accès aux soins. Mais l'économie, toujours soumise aux exigences du FMI et de la Banque Mondiale, ne décollera pas malgré les efforts des Maliens, soumis aux règles de la concurrence libérale.



Au bout de 50 années d'indépendance, le Mali reste dans la liste des pays en développement, et son PIB par habitant le range dans les pays les plus pauvres du monde. Selon l'économiste Thomas Porcher, à propos des pays en développement, la corruption ou les problèmes de formation ont bon dos pour expliquer l'absence de décollage économique de ces pays. Ce qu'il faut, c'est remettre en cause les règles du commerce international et les modes de financement. Sans cela, la majorité des pays en développement resteront dans la pauvreté. (« mon dictionnaire d'économie »)

Sur le plan politique, Amadou Toumani Touré sera reconnu pour sa capacité à maintenir la stabilité dans le pays grâce à une gestion consensuelle du pouvoir.

Mais le système de gouvernement, pluraliste et basé sur la cooptation, est gangrené par la corruption. Et en 2012, les Touaregs du MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) se révoltent une nouvelle fois pour obtenir, l'indépendance du nord Mali. La mauvaise gestion de cette rébellion amène un troisième coup d'Etat militaire qui écarte ATT.

Une crise commencée en 2012

Cette crise malienne de 2012 est le produit de la conjonction de facteurs internes (l'irrédentisme touareg et la lente mais constante décomposition de l'État), mais aussi de facteurs externes, à commencer par l'installation, tolérée par le pouvoir, dans le nord du pays, de groupes islamistes, suite à la longue guerre civile des années 90 en Algérie.

Les Touaregs ont régné et prospéré pendant des siècles sur le Sahara, mais grands oubliés des indépendances, ils revendiquent un territoire presque entièrement désertique, au nord

du Mali, l'Azawad. Leurs relations avec les populations noires sont ancestrales et conflictuelles. En 1963, ils se révoltent, la répression de l'armée malienne est terrible. Cet épisode tragique est resté dans les mémoires. Il y eut d'autres embrasements, mais des accords de paix jamais vraiment appliqués ne purent

apporter de solutions acceptables. La guerre civile en Algérie (1991-2002), et la chute de Kadhafi en Libye vont entraîner l'émergence de différents groupes islamistes. Les Touaregs enrôlés dans les milices du dictateur libyen rejoignent, lourdement armés, le MNLA qui déclenche une insurrection en 2012.

L'armée malienne est défaite par les Touaregs, les villes du nord, Tombouctou, Kidal, Gao sont prises, en avril, le MNLA décrète l'indépendance de la partie nord du Mali. Mais les islamistes contestent le territoire du Nord aux Touaregs du MNLA qui doivent s'exiler et occupent le nord du pays alors soumis à la charia (loi islamique).

Début 2013, ces groupes djihadistes menacent d'envahir le sud du pays. La France lance l'opération « Serval », à la demande du gouvernement malien, pour stopper la menace qui avance vers Bamako. Finalement, on peut dire qu'elle vient « réparer » une situation qu'elle avait aidée à créer en participant à la chute de Kadhafi. En 2014, l'opération devient « Barkhane » : 5000 soldats français, dont 58 seront tués, sont engagés dans un conflit qui fait craindre à un nouvel Afghanistan.

Le bilan est jugé médiocre

En 9 ans de présence, le contingent français n'aura pas éradiqué le terrorisme ni stabilisé le pays. La situation est même pire pour la population. Pour faire court : on n'éteint pas un incendie avec un verre d'eau. Les Maliens ne comprennent pas qu'une armée bien équipée ne puissent éradiquer les groupes djihadistes. Mais les défis étaient trop vastes, les 5000 combattants de Barkhane ne pouvaient pas apporter de réponse aux fortes tensions économiques, sociales, climatiques, eth-

niques qui fragmentent la société. Les autorités maliennes, faute de moyens ou de volonté, ne parvenaient pas à reprendre le terrain et installer ni services ni forces de sécurité dans les régions délaissées, notamment au nord du pays. Et la diplomatie française, jugée bien souvent arrogante, est inopérante.

En août 2020, le président Ibrahim Boubacar Traoré à qui on reproche son incapacité à combattre l'insécurité et la corruption est écarté. Les militaires reviennent au pouvoir et entament des relations appuyées avec la Russie. Les mercenaires du Groupe paramilitaire russe Wagner s'installent au Mali, leur présence a fini d'être niée par les autorités maliennes. Les relations s'enveniment à tel point que la France a suspendu, en invoquant le recours au groupe Wagner par la junte au pouvoir, son aide publique au développement (APD) destinée au Mali. En réponse, les « autorités maliennes de transition » interdisent toute aide financière publique venant de France aux associations ou ONG, y compris dans le domaine de l'humanitaire.

Sur le plan local, pour la première fois en presque 50 ans d'existence, le jumelage entre Angers et Bamako est suspendu. La maison du partenariat de la ville d'Angers à Bamako est fermée.

En Afrique de l'Ouest, il semble vraiment



Ville de Tombouctou

que la présence française soit unanimement rejetée. En cause, l'attitude de la France vis-à-vis du continent.

Selon Calixte Belaya, l'écrivaine franco-camerounaise : « La France risque ne plus jamais revenir en Afrique, parce qu'elle a une vision passiviste des rapports avec le peuple africain ; parce qu'elle ne veut pas voir au-delà de la Françafrique ; parce qu'elle n'est pas prête à renoncer aux privilèges du CFA ; parce qu'elle n'est pas prête à reconnaître les crimes commis en Afrique ; Parce qu'elle n'est pas prête à créer des rapports égalitaires avec les peuples d'Afrique... »

Est-ce vraiment la fin de l'histoire de la France avec l'Afrique ? Rien n'est moins sûr.

Jean-Luc Veillé

Histoire du train

Qu'on le considère comme le symbole du progrès technique et de l'aménagement du territoire, qu'il soit source d'inspiration pour les artistes ou objet de fantasmes, qu'il suscite des rêves de vacances ou de voyage lointain, le train appartient à l'imaginaire collectif du 20^e siècle.

Au siècle passé les petits garçons, du moins une majorité d'entre eux je crois, rêvaient que le Père Noël dépose dans leurs chaussures le train électrique qu'ils avaient contemplé dans les grands magasins. Les petites filles aussi, sans doute. Mais elles n'osaient pas l'avouer par crainte d'être classée comme garçon manqué par leur entourage. Aujourd'hui les jeux vidéo le remplacent. Pour preuve, son absence quasi totale des catalogues de jouets distribués dans les boîtes aux lettres, à la période des fêtes. Quel dommage ! Le modélisme ferroviaire à l'âge adulte perpétue cet attrait pour les trains. Alors pour elles et pour eux, essayons d'écrire une histoire du train. Sur une page de l'Anjou Laïque c'est sans doute présomptueux. Un numéro entier n'y suffirait pas, voire l'ensemble des quatre numéros d'une année. *Le Larousse des trains et des chemins de fer* publiés en 2005 comporte 511 pages. *Le dictionnaire amoureux des trains*, édité par Plon, affiche 782 pages. Mon ambition se limitera donc à la raconter, brièvement, à grands traits, ne serait-ce que pour leur donner l'envie de lire les deux ouvrages précédents (il en existe bien d'autres) et pourquoi pas, de chercher, cachée au fond d'un placard, la boîte pleine de rails, de wagons et de locomotives. Avec comme excuse, pour ne pas paraître trop nostalgique devant le temps qui passe ou qui a passé, de la montrer aux petits enfants.

Progrès technique et aménagement du territoire

L'apparition du train découle directement de la machine à vapeur et de ses progrès. Une locomotive à vapeur n'est rien d'autre qu'une machine à vapeur avec des roues. En 1837 on inaugure la première ligne uniquement pour les voyageurs, Paris – Saint-Germain - en - Laye, avec des locomotives à vapeur : 18 km en 25 minutes. Le réseau se développe rapidement en étoile à partir de Paris. De nos jours, les liens transversaux restent difficiles. C'est encore le cas pour les lignes TGV. Pour relier Nantes à Lyon, on passe par Massy - Palaiseau dans le sud de Paris, pour rejoindre le tronçon à grande vitesse entre Paris et Lyon. Avec leur vitesse, les trains

donnent l'impression de raccourcir la France. Alexandre Dumas note qu'en 1828, la diligence met 14 heures pour se rendre de Paris à Rouen. Vingt ans plus tard, il suffit de trois heures et demie au chemin de fer. L'évolution des temps de parcours entre Paris et Marseille donne une idée encore plus significative du progrès technique et de l'aménagement du territoire. Avant l'apparition du train, en diligence, ce trajet prenait 112 heures. À raison de 15 heures par jour, il fallait bien que les gens, comme les chevaux, se restaurent et dorment, c'était alors un voyage d'environ 8 jours. En 1893, les premiers trains à vapeur mettaient 14h07. En 1913, 10h25 et 9h20 pour les plus rapides en 1938. Avec l'électrification complète de la ligne, à partir de 1962, le train de luxe *Mistral*, réservé aux billets de première classe, abaissera le temps de parcours à 6h40. De nos jours, avec le TGV



utilisant la voie qui lui est réservée, la durée moyenne du trajet est 3h23. Plus rapide que l'avion si l'on tient compte des temps passés entre aéroport et cœur de ville et des temps d'embarquement et de débarquement. Et pour faire plaisir aux écologistes, beaucoup moins émetteurs de gaz carbonique.

Avant l'arrivée du train, les horloges des édifices publics et des églises étaient calées sur le midi astronomique du lieu : elles donnaient l'heure locale. Seules les villes de même longitude avaient la même heure ! C'est pourquoi il y avait près d'un quart d'heure d'écart entre Nancy et Bordeaux. Pour des raisons pratiques évidentes, les ancêtres de la SNCF avaient choisi d'adopter une heure unique sur l'ensemble de leur réseau, l'heure parisienne. La présence d'une heure locale et d'une heure

train perturbait les voyageurs. Pour éliminer cette source de confusion, l'uniformisation de l'heure sur l'ensemble du territoire national est imposée par la loi du 14 mars 1891 qui fixe l'heure légale en France métropolitaine et en Algérie à l'heure du temps moyen de Paris.

Création de la SNCF

À l'origine, les lignes sont courtes. Elles servent à relier des villes voisines ou à donner aux cités minières ou industrielles un débouché sur une voie d'eau. Dans les années 1840, les Ponts et Chaussées définissaient les chemins de fer comme des « canaux secs ». L'État accorde des concessions à des investisseurs privés, comme celle consentie en 1826 aux frères Seguin pour la ligne de Saint-Étienne à Lyon. Puis vont se développer les premières véritables lignes de chemin de fer sous forme d'un réseau centralisé radial reliant Paris aux grandes agglomérations. La loi de 1842 fixe le régime des chemins de fer en France. Elle crée un modèle original de partenariat public-privé. L'État devient propriétaire des terrains, choisit les tracés des voies et finance la construction des infrastructures, ouvrages d'art et bâtiments. Il en concède l'usage à des compagnies privées qui construisent les superstructures, voies ferrées, installations, investissent dans le matériel roulant et disposent d'un monopole d'exploitation sur leurs lignes. La loi du 20 novembre 1883 approuve les conventions avec les six grandes compagnies : compagnie Paris – Lyon - Méditerranée, Compagnie d'Orléans, Compagnie du Midi, Compagnie du Nord, Compagnie de l'Est, compagnie de l'Ouest. La Compagnie des chemins de fer des Charentes, de moindre importance, en déficit, dépose son bilan. Pour conserver les lignes, l'État la nationalise en 1878 et crée les chemins de fer de l'État. L'histoire va se répéter. En 1937 le système ferroviaire est au bord de la faillite. La dépression économique et la concurrence du transport routier - dont l'essor est favorisé déjà !- ont accru les difficultés récurrentes du rail. Le déficit accumulé par les différents réseaux, gérés pour la plupart par des compagnies privées, menace d'atteindre les 30 milliards de francs. Cette situation aboutit à la création de la SNCF à qui l'on confie la mission d'unifier et de rationaliser l'activité ferroviaire. L'expérience du passé permet de se demander s'il est bien judicieux de dénationaliser aujourd'hui des pans entiers de la compagnie nationale et d'ouvrir le trafic à la concurrence, y compris étrangère. Merci Bruxelles !

suite page suivante

Le train source d'inspiration

Pour de nombreux artistes, dans tous les domaines, le train constitue une remarquable source d'inspiration. De nombreuses gares sont des chefs-d'œuvre d'architecture.

Les plus anciens se souviennent sans doute encore d'André Claveau chantant le petit train qui s'en va dans la campagne. Chanson reprise par les Rita Mitsouko dans une interprétation beaucoup plus moderne. On peut y trouver des résonances contemporaines comme cette phrase : « Hélas, il y a des gens qui trouvent que c'est exagéré de donner tant d'argent pour qu'un p'tit train aille se promener... » Ou cette autre : « Le p'tit train a perdu la bataille... Il s'en va vers le tas de ferrailles. » Les plus jeunes préféreront évoquer Richard Anthony et son immense succès : « Et j'entends siffler le train », adaptation d'une chanson folk américaine. Ici c'est le symbole de la séparation, des adieux et de la tristesse qu'ils provoquent : « Il valait mieux nous quitter sans un adieu. Que c'est triste un train qui siffle dans le soir. » Ou les aventures humoristiques dans un train de nuit vers Saint-Tropez contées par Henri Salvador dans *Twist SNCF*.

La littérature développe aussi abondamment le train et les symboles qu'il véhicule. Lieu fermé il se prête parfaitement aux intrigues policières. Agatha Christie, spécialiste du genre, développe l'intrigue du *Crime de l'Orient-Express* dans un train mythique qui reliait Istanbul à Paris. Parmi les pionniers de la "littérature de gare", Maurice Dekobra dans *La madone des sleepings*, best-seller de l'entre-deux-guerres sorti en 1926, met en scène une femme fatale qui vit exclusivement dans les wagons-couchettes des trains internationaux. Parmi les auteurs français, Sébastien Japrisot publie en 1962 *Compartiments tueurs*. Une passagère est retrouvée étranglée dans un compartiment d'une voiture couchette du train de nuit Marseille - Paris.

Le cinéma aussi a produit de nombreuses œuvres ayant pour thème le train. Déjà cité, *Le crime de l'Orient Express* est adapté à deux reprises par Sydney Lumet en 1974 et par Kenneth Branagh en 2017. L'adaptation de *Compartiments tueurs* verra le début de la

carrière de cinéaste de Costa Gavras, avec une distribution époustouflante : Yves Montand, Simone Signoret, Catherine Allégret, Jacques Perrin, Charles Denner, Michel Piccoli, Bernadette Lafont... Comment ne pas citer *L'arrivée d'un train en gare de La Ciotat* des frères Lumière, premier film présenté au public en 1895. De nombreux westerns sont consacrés au train, progrès technique et fac-



teur d'aménagement du territoire, comme *Il était une fois dans l'Ouest* ou plus ancien, *Le cheval de fer* de John Ford en 1924. Dans *Le train sifflera trois fois*, c'est l'attente de l'arrivée du train qui maintient le suspense. Le train a joué un rôle important dans les conflits. *La bataille du rail* de René Clément en 1946 relate le combat des résistants.

Le train objet de fantasmes et de rêves

Le train n'était parfois que le début d'un long voyage. On en descendait à la gare maritime de Cherbourg pour embarquer à destination des USA. Lorsque nous montons dans un train, ne va-t-il pas nous emmener dans des régions inconnues au lieu de la destination prévue ? Harry Potter se sert d'un train pour atteindre le lieu de résidence des magiciens.

À l'époque de l'avion, les trains mythiques, Orient Express, Transsibérien, font-ils encore rêver ? Passer plusieurs jours dans un train est une expérience unique. J'ai eu la chance de traverser la Chine en train de Lhassa à Pékin, deux jours et deux nuits de voyage. Seul occidental à bord. Je me souviens encore du sourire de l'hôtesse au wagon-restaurant nous voyant en difficulté avec les baguettes et nous apportant gentiment des cuillères pour nous aider à consommer notre déjeuner. Ou des chinois se serrant pour que mon épouse et moi puissions nous asseoir à la même table. Certains regrettent sans doute la fin des wagons-restaurants. Des serveurs en veste et gants blancs apportaient des repas quasi-gastronomiques, cuisinés sur place, accompagnés de vins de grande qualité. Il est vrai que la durée des trajets le permettait. Ce qui n'est plus le cas avec les TGV qui n'offrent dans leur bar que des en-cas rapides. L'avion long-courrier en classe business offre peut-être encore cette qualité de restauration. Mais je ne le sais pas véritablement car c'est au-dessus de mes moyens.

Fantasmes relevés par les psychologues et psychanalystes, les possibilités d'aventures amoureuses, en particulier dans les compartiments couchettes. Alfred Hitchcock en joue habilement à la fin de *La mort aux trousses*. Dans leur compartiment couchettes, les deux héros, Cary Grant et Eva Marie Saint se rapprochent. Mais le train entre dans un tunnel. Écran noir. Il n'y a que la censure américaine puritaine qui n'a pas vu le symbole.

Arrivée au terme du voyage

Espérons que ce parcours de la première ligne jusqu'à nos modernes TGV vous aura donné ou redonné l'envie de monter à bord, d'abandonner pour un temps la voiture et l'autoroute, de profiter tranquillement des paysages des régions traversées, en arrêtant pour quelques instants de pianoter sur votre smartphone.

Yves Mulet Marquis

Le Conseil d'État soutient les « écolo-terroristes »

Le 17 mai 2022, la Cour d'appel administrative de Bordeaux rendait un arrêt interdisant le remplissage des bassines déjà construites en Charente Maritime.

L'association syndicale des Roches, groupement d'agriculteurs gérant lesdites bassines, décide alors d'un pourvoi devant le Conseil d'État mettant en cause la décision de la Cour d'appel.

Le 3 février 2023, le Conseil d'État émet un

avis rejetant ledit pourvoi, confirmant ainsi l'interdiction de remplissage des bassines en Charente Maritime.

En octobre dernier à Sainte Soline dans les Deux-Sèvres, des milliers de manifestants s'opposaient à la construction de bassines. Ils furent alors qualifiés d' « éco-terroristes ».

Il est vrai que la bâche plastique lacérée fut terrorisée comme le furent les conduites

d'eau déboulonnées...

Si on ne peut remplir les bassines en Charente Maritime comme l'a décidé le Conseil d'État, pourquoi en construire dans les Deux-Sèvres ?

Vous avez deux heures avant de rendre vos copies.

Jean-Louis Gregoire

Arrêtez de bassiner nos campagnes

La maison brûle et nous regardons ailleurs. Cette phrase prononcée par J. Chirac en septembre 2002 à Johannesburg à l'assemblée générale du 4e sommet de la Terre, restera comme une alerte mondiale. Depuis il y a encore moins d'eau pour éteindre l'incendie et toujours pas vraiment de décisions significatives pour freiner un réchauffement climatique qui crève les yeux. Pour l'eau (bien commun par excellence), l'absence d'une véritable gestion à la hauteur de la situation, ne peut que conduire à des conflits d'usage mais aussi sociaux, économiques, voire plus. Nous en verrons ci-dessous les conséquences pour nos départements de l'Ouest.

D'un point de vue physique tout est clair. Pour faire court et grosso modo, depuis la révolution industrielle (XIXe) la terre se réchauffe. Le constat est fait dans le cadre de l'ONU, lors du 1er sommet de la Planète Terre à Stockholm en juin 1972. Sa Déclaration soulève pour la première fois la question du changement climatique et demande aux gouvernements d'être vigilants et d'engager des recherches. Depuis les émissions de gaz à effet de serre ont explosé et le réchauffement de la planète s'est dangereusement accentué. L'Accord de Paris (2015) adopté par 196 pays, évoque augmentation de 1,5° d'ici la fin du siècle (2099) tout en laissant chaque pays fixer ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre. La France est en retard par rapport à ses propres objectifs. Le 22 février dernier, M. Béchu ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires annonçait sur France Info qu'il faudra nous préparer à une augmentation de température de 4° d'ici la fin du siècle. Cinq jours plus tard les préfets réunis par le ministre prenaient des mesures de restrictions d'eau (appropriées ?). Nous attendons la suite mais nous savons bien qu'il y a souvent un décalage voire un gouffre entre les mots et les actes et qu'à force de regarder ailleurs, la catastrophe n'en sera que plus grande.

Compte tenu de cette agitation médiatique, nous allons essayer de voir dans notre Ouest où en sont les initiatives locales pour protéger les ressources en eau.

Voleurs d'eau dans le bassin de l'Oudon

L'Association Bien Vivre en Anjou (ABVEA) a adressé ce mardi 28 février 2023 un courrier au procureur de la République d'Angers, l'informant de sa décision de porter plainte contre X concernant la ressource en eau et l'approvisionnement en eau potable. La lettre cible les voleurs d'eau en basant son argumentaire, sur les variations de niveau de la rivière l'Argos (affluent de l'Oudon), que l'association impute à des pompages abusifs d'irrigants en l'absence de contrôles (Courrier de l'Ouest 28 février 2023). Et de poursuivre que les autorisations préfectorales de pompages n'ont pas plus été respectées en 2022 qu'en ce début 2023. Est-ce à dire qu'il y a du laxisme dans les contrôles ou que ceux-ci n'ont pas eu lieu ? La situation est grave. Pour avancer sur le Projet de gestion de l'eau du territoire (en cours) des diagnostics et des données fiables sur les plans d'eau utilisés pour l'irrigation (id.) sont nécessaires

Les bassines

L'événement majeur qui a projeté les méga-bassines dans l'actualité est la grande manifestation du dernier week-end d'oc-



tobre 2022 à Sainte Soline dans le département des Deux-Sèvres. 7 000 manifestants s'étaient retrouvés pour obtenir l'arrêt de la construction de l'ouvrage en cours et un moratoire sur les autres projets de la région. Mais qu'est-ce qu'une bassine ? Imaginez une gigantesque piscine de 8 à 10 hectares, creusée au beau milieu des champs. Profonde de 10 à 15 mètres et entourée de mini-digues, elle est rendue étanche par une couche de plastique avant d'être remplie par de l'eau pompée dans la nappe phréatique en hiver. De quoi garantir l'irrigation des cultures durant les sécheresses estivales. Mais, selon les opposants, ces réserves ne profiteront qu'à une poignée d'agriculteurs qui pratiquent une culture intensive (maïs et autres) très gourmande en eau en été. Ils estiment également

que ces constructions vont figer des terres, diminuer les débits des rivières, réduire la biodiversité. Et ils dénoncent enfin l'accaparement de l'eau. Nous luttons contre un modèle productiviste. Un véritable hold-up sur l'eau au bénéfice d'une minorité, dénonce Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne.

Financés à 70 % par des fonds publics, ces ouvrages ne régleront ni les conséquences des sécheresses récurrentes, ni la protection des ressources hydriques, ni leurs partages équitables.

Les solutions concernant ces deux exemples comme d'une foule d'autres similaires, ne peuvent se trouver qu'en concertation avec les agriculteurs et acteurs de la région, les élus, les associations, les chercheurs, à partir de données fiables et de scénarios anticipant les évolutions potentielles. Invité du week-end sur France inter le 29 octobre 2022, le ministre semblait d'accord avec cette position quand il s'exprimait ; changer le modèle agricole, c'est exactement la position qui est la mienne et que c'est ce que je défends...

des gens qui dénonçaient quelque chose de juste, ... la nécessité que l'on diminue collectivement nos usages de l'eau, ... la nécessité de faire attention à nos usages collectifs... et de répondre à la question sur la présence des 1 700 gendarmes tout le week-end du 29 au 30 octobre, qui pouvait radicaliser la manifestation : c'est jamais, jamais, par autre chose, que par le dialogue que l'on est capable d'avancer. Sauf qu'au jour de la rédaction

de cet article, la vingtaine d'organisations ayant sollicité une rencontre par courriers et courriels (le premier est daté du 18 novembre 2022), Monsieur Béchu ministre, n'avait toujours pas répondu. Faut-il penser que pour lui l'urgence n'est que dans la forme ?

Ce n'est pas en multipliant, les refus d'échanges, les approximations, les contradictions, voire les inexactitudes que seront trouvées les solutions.

La maison brûle ne regardons plus ailleurs

*Pour les signataires
des demandes de rencontre
Le Mouvement de la Paix d'Angers*

Quelques photos du banquet républicain du 17 décembre 2022



L'intervention de Pierre Tournemire.



Avec Patrick Tharrault, les membres de la commission chargée de penser le banquet



Bernard Garson et les amis du chalet du Cart. De dos Rolande. Max, coquin, masque Roberte.



Accueil. Katie et Régis bien couverts

La salle Aragon, à louer de préférence l'été.



Bien couverts, les amis de Genneteil. Manque Bernadette

Lucette Péan

Notre amie Lucette Péan s'est éteinte le 20 janvier 2023 à l'âge de 83 ans. C'est en 1977 que Lucette Péan rejoindra avec Éric et Sylvie, ses enfants, l'équipe des militants de la FOL qui travaillait à la transformation de la ferme du Cart en chalet refuge. Elle était accompagnée de ses amis de Montrevault Martial et Denise Vilcoq. Martial deviendra « secrétaire général » de la fédération de Maine et Loire. Lucette dans les années 1980 deviendra « déléguée vacances ». Elle développera ce service avec le sérieux et le dynamisme qui la caractérisaient et cela jusqu'à sa retraite. À cette époque le dispositif des « mis à disposition » autorisait les enseignants à servir dans les associations laïques. La défense de la laïcité lui était une cause particulièrement chère. Institutrice publique dans les « Muges » cela motive ! Lucette appréciait la vie associative et les relations chaleureuses qu'elle implique. Elle a passé de nombreux étés au Chalet du Cart tapissant toutes les chambres, ponçant les balustres de l'escalier et bien d'autres travaux. Féministe, elle partageait avec les « filles » du groupe les responsabilités « genrées » de la cuisine non sans quelques remarques « aux hommes réputés bricoleurs ». Au chalet elle animait

aussi l'hiver les stages BAFa ou les séjours « normaliens » organisés par son service. La montagne n'était pas son seul domaine. « La Pierre qui Vire » propriété des « campeurs universitaires » (GCU) enchanta Lucette. Avec Denise Vilcoq, elles partageront dans cette île de beaux moments d'amitiés. La Fédération des Oeuvres Laïques de Maine et

Loire remercie encore une fois Lucette Péan de sa loyauté et de son travail. Avec tristesse, elle adresse à ses enfants Sylvie et Eric et tous ses petits enfants ce témoignage de respect et d'amitié.

*Pour le bureau de la FOL 49,
Alain Paquereau*



1977, cuisine du chalet du Cart
De gauche à droite: Lucette Dauphin, Denise Vilcoq, Gilberte Paquereau, Lucette Péan
De dos, Catherine Paquereau (maintenant épouse Grégoire)

Rémy Barbier

Rémy est décédé. Il avait 78 ans. Cette mort, depuis 2 longues années, il la désirait. Lui, le cycliste intrépide de tous les temps était cloué sur un lit à l'EHPAD de Saint Nicolas. Dans le numéro 141 de ce journal, dans un article intitulé « Mourir D'aimer ? », Sylvie Cognard, sa compagne, avait écrit un plaidoyer très émouvant pour la reconnaissance du droit de mourir dans la dignité. Il était dédié à Rémy, son chéri. Son chéri était atteint par une paralysie à évolution inexorable. En dépit de la dégradation physique continue, il restait curieux. Lors de mes visites, il s'enquerrait des nouvelles de la fédération des œuvres laïques. Il fut membre de son conseil d'administration et faisait partie de l'équipe de rédaction de l'Anjou laïque. Je me souviens de son reportage sur la grève des ardoisiers de Trélazé. Rémy était un militant progressiste multi-cartes. : Parti communiste, CGT, amis de la Commune de Paris et der-



nièrement France Insoumise. Pour ne pas verser dans le dogmatisme, il s'interrogeait et interrogeait toujours sur les orientations des organisations auxquelles il avait adhéré. C'était un militant humaniste ouvert. La lutte contre la pauvreté et les inégalités fut chez lui une constante. Il s'est beaucoup investi dans

le quartier de Verneau où il a résidé. Il s'est battu pour le maintien et la promotion de l'école publique du quartier. C'est dans ce quartier qu'il fit connaissance de l'âme sœur : Sylvie Cognard « médecin des pauvres ».

Sa discrétion masquait, je pense, une fibre romantique. Son admiration pour les femmes et les hommes de la Commune de Paris tendrait à l'attester. Dans sa chambre, à Saint Nicolas, pas de télévision, mais une affiche célébrant l'insurrection de 1871. Ne pouvant plus tenir une revue ou un livre, il restait informé par les lectures que lui faisait Sylvie en soirée. Si son corps défaillant lui interdisait à jamais une présence physique aux manifestations, en pensée il accompagnait ses camarades. Jusqu'à son dernier souffle, il fut un militant. Rémy restera dans notre mémoire.

J. P.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Degré C et degré Fahrenheit

Pour repérer les températures, en France, nous utilisons les degrés C. Les Anglais, qui ne font jamais rien comme tout le monde, utilisent les degrés Fahrenheit. À quelle température le nombre obtenu est le même dans les deux échelles ?

Réponse de la devinette précédente : Bourdon de Notre-Dame de la Garde

L'attelage n'arrivant pas à hisser le bourdon dans le sens de la montée un entrepreneur de la ville eut l'idée de placer une énorme poulie au sommet de la colline de la Garde et y passa une longue corde attachée d'un côté à la charrette et de l'autre à l'attelage qui tirait maintenant dans le sens de la descente. Le poids de l'attelage ne s'ajoutait plus à celui du bourdon, comme lorsqu'il tirait à la montée. Au contraire il contribuait à diminuer la force de traction nécessaire. Tous les téléphériques et autres funiculaires utilisent aujourd'hui cette disposition, une cabine monte et dans le même temps une autre descend pour soulager la motorisation.

Cette devinette a été inspirée par un documentaire sur Notre Dame de la Garde diffusé à la télévision. Le document <http://google.earth.fan.free.fr/reperes.php?repere=482> rapporte aussi cette anecdote. Des internautes contestent cette version, plausible techniquement, voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Basilique_Notre-Dame-de-la-Garde.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Solution mots croisés A.L. n°142

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	L	O	U	C		U	L	N	A
2	R	E	U	N	I	O	N		U	S
3	O	A	S	I	S		I	V	E	S
4	P		T	S	E	T	S	E		I
5	R	U	E		L	E	S	T	A	S
6	E	S		P	E	L	O	U	S	E
7	M	U	A	I		L	N		I	
8	E	R	I	L		I	S	O	L	E
9	N	E		O	T	A		N	E	T
10	T	S	U	N	A	M	I		S	E

Horizontalement :

1 Distraction. 2 (Par l')intermédiaire (de). 3 Ventilée / Écrivain italien. 4 Vus / Scénario. 5 Animal lent / Dans les moteurs à explosion. 6 Terre grasse / Division géologique. 7 Pronom personnel / Passât une couche d'or. 8 Obtiendrons notre objectif. 9 Prénom féminin / Abri en toile. 10 Mesurée / Règle.

Verticalement :

A Mettras en vitrine. B Lèvent des charges avec un outil. C Animal / Imprègne d'alun. D Bouclier de bas en haut / Hausser le ton. E Facteur sanguin. F Préposition / Empute à quelqu'un le mérite d'une action. G Roche abrasive / Monnaie scandinave. H Diront à haute voix. I Inefficace. J Plus / Mouche du sommeil.

L'Anjou laïque N° 143

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Hugues Gascan, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

David Cayla, Armelle Chaye, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Dans l'air du temps,

Comme chaque matin, Mr C..... prend son service comme gardien de Musée. Il se charge d'ouvrir les salles de l'Aile Denon au Louvre.

Aujourd'hui, est un jour particulier. Il va pouvoir se rendre à la manifestation organisée par l'intersyndicale à propos de la réforme des retraites. Il travaille jusqu'à 13 heures.

Le rassemblement est prévu pour 14 heures Place de la République.

La République, tout un symbole pour lui « Liberté Égalité Fraternité » 3 mots qu'il veut transmettre à ses enfants, 3 mots galvaudés et malmenés sur l'autel du profit.

Arrivé dans la salle 77, un souffle inquiétant traverse la salle, le frôle et s'engouffre dans la grande porte à battants qu'il vient d'ouvrir. Happé au passage, il fait une embardée sur le côté tentant d'échapper à cette chose invisible. À peine a-t-il recouvert ses esprits que son regard se porte sur le tableau d'Eugène Delacroix « La liberté guidant le peuple ».

Ô surprise, la femme au bonnet phrygien a disparu !

Il se frotte un instant les yeux pensant être en proie à des hallucinations, sinon une catastrophe soudaine !

Non, à la place de la femme du peuple, un blanc au beau milieu. Elle a même emporté le drapeau aux couleurs de Paris. Sur la droite, Gavroche, le jeune étudiant est toujours en place, de même que le bourgeois et l'ouvrier. Incrédule, M. C... tente de comprendre lorsque qu'il entend :

- « Elle est partie à l'instant » lui dit Gavroche
- « Comment ça, ce n'est pas possible, elle est morte »

- « Non, ce sont ceux-là qui sont morts » répond le jeune garçon en montrant les cadavres en bas du tableau.

- « Je nage en plein délire » se dit M. C... en portant sa main sur son front.

- « Non Monsieur, elle en avait marre de rester ici, cette nuit, elle nous a dit qu'elle allait faire une petite escapade, elle avait affaire dehors ».

- « Mais enfin, tout cela est tout simplement absurde » s'insurge-t-il

- « Non Monsieur, ce n'est pas absurde » déclament en chœur le bourgeois et l'ouvrier

- « Elle va revenir ce soir » rassurent les trois compères

M. C... ne sait plus que croire. Il referme la porte à battants et affiche un papier sur lequel il écrit « cette salle est exceptionnellement fermée, veuillez nous excuser pour le désagrément occasionné ». Il n'en mène pas large le gardien. Il se demande comment se dépê-



trer de cette situation ubuesque. Heureusement pour lui, il ne croise pas d'autres collègues, c'est un service minimum à cause de la grève et le Directeur a bien d'autres symboles à fouetter.

La matinée passe ainsi et les rares visiteurs sont plutôt compréhensifs.

13 heures sonne à la grosse horloge. M. C se précipite dans le vestiaire, troque sa veste de gardien contre son anorak et s'empresse de rejoindre la manifestation.

Arrivé place de la République, celle-ci est déjà noire de monde. Tout un ballet d'hommes, de femmes, d'enfants même qui orchestre un mouvement d'ensemble. Les uns tiennent des pancartes à bout de bras, avec les slogans d'usage. D'autres esquissent des pas de danse au rythme de « Bella Ciao » tout droit sorti de l'ampli posé sur le plateau d'un camion, en charge d'animer ce moment à la fois grave et festif. Des odeurs de café, et vin chaud s'échappent d'un autre véhicule. Chacun se prépare. Mr C.. aperçoit un peu partout quelques bonnets phrygiens. Il se dirige vers une première personne qui en est doté en se disant dans son for intérieur - « Mais enfin, tu fais quoi là ? » Pourtant, il se

surprend à croire qu'elle est peut-être là.

Au loin, près de la statue de Marianne, il remarque un groupe d'étudiants sagement assis autour d'une femme vêtue d'une robe jaune drapée avec force autour de son buste et de ses jambes. Sa poitrine que l'on devine au travers du tissu de voile, se soulève par saccade au gré de ses paroles. M. C... n'en croit pas ses yeux, c'est bien ELLE.

Devant l'incompréhension que lui confère la

scène, il s'approche :

- « Ah M. C... vous êtes là, je converse avec ces « gavroches » s'enthousiasme-t-elle

- « Oui Monsieur, elle nous raconte les trois glorieuses » confirment les étudiants qui l'entourent

- « Eh bien continuez alors » répond M. C... un peu étourdi, en s'accrochant au bras d'un manifestant.

- « Alors oui, nous nous sommes battus contre les lois instaurées par le Roi de France Charles X qui restreignaient les libertés des citoyens par ordonnance » affirme l'égérie de la Répu-

blique.

- « Nous le roi, c'est notre Président M. M.....et ses ordonnances, c'est le 49.3 et autres subtilités, au mépris du peuple » renseignent les jeunes.

La jeune femme se tourne alors vers le gardien :

- « On manifeste ensemble et je rentre comme promis, mes amis m'attendent »

- « D'accord » convient M. C..., ne sachant toujours pas sur quel pied danser. Le défilé se met en branle, les pancartes s'agitent, les slogans fusent ici et là, « le symbole de la liberté guidant le peuple », brandit son drapeau aux couleurs de Paris dans la main gauche.

La femme rentre de la manifestation en compagnie de M. C... Elle tient toujours l'éten-dard. Il lui offre une pancarte en guise de remerciement :

- « À demain » lance-t-il

Le lendemain, M. C... ouvre la porte de la salle 77 dans l'aile Denon. Il se place devant le tableau. Elle lui fait un clin d'œil pour le rassurer avant de sortir panneau caché derrière son dos. on peut y lire « Rien n'est jamais acquis »

Armelle